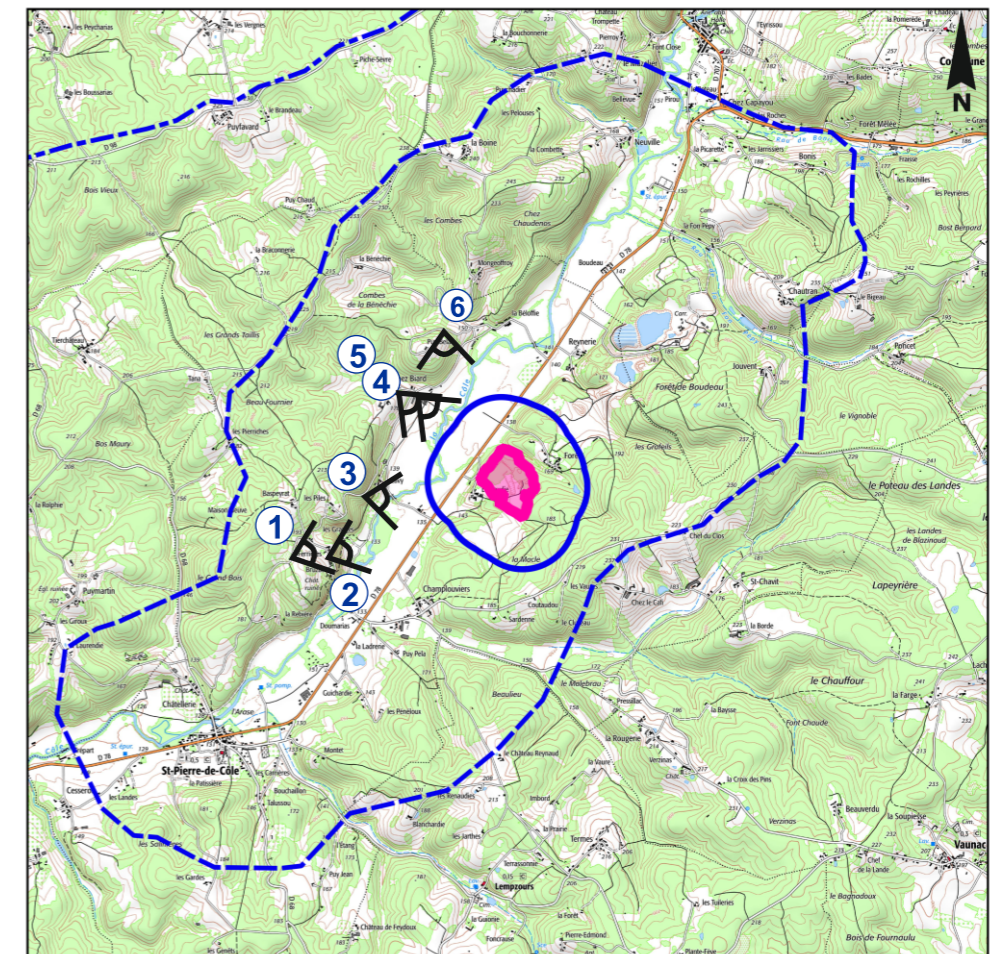
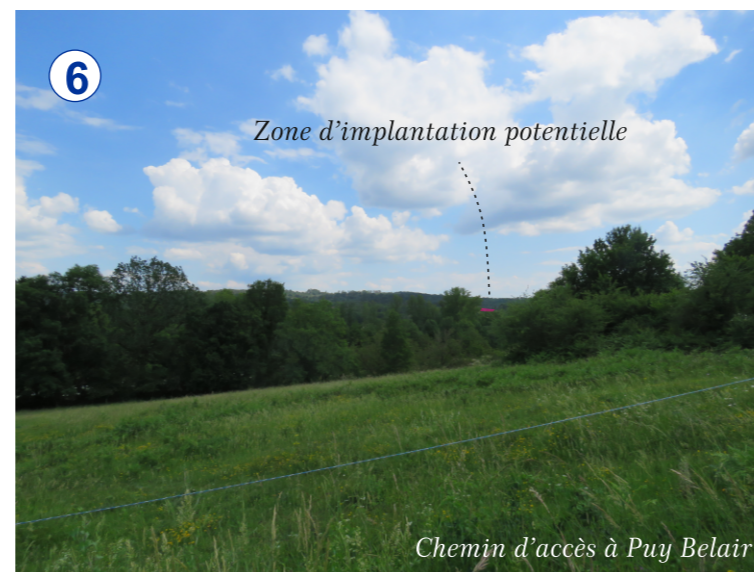
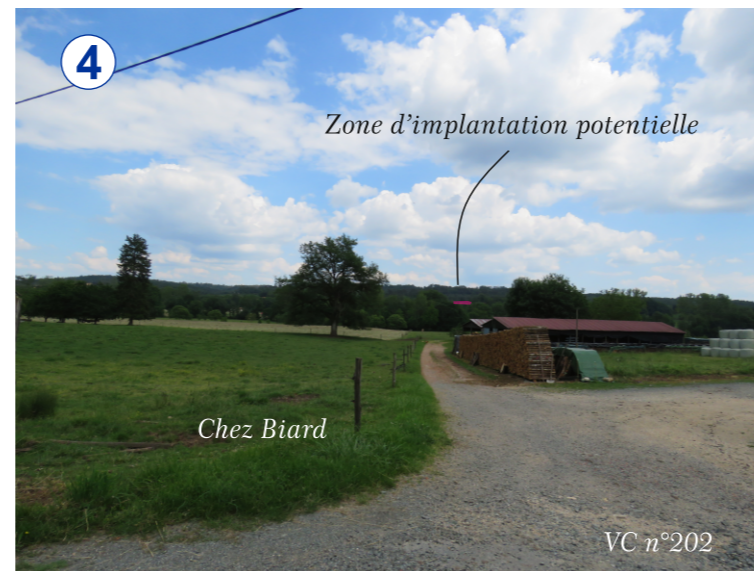
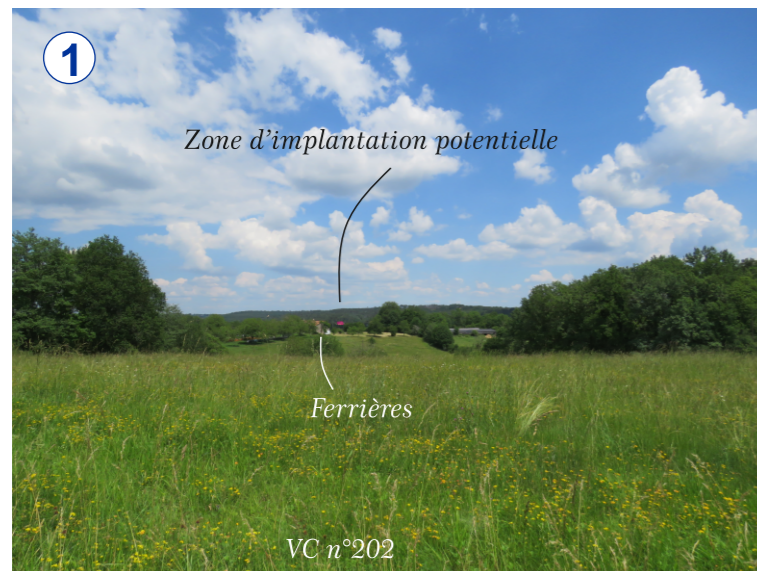


Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude intermédiaire



- Zone d'implantation potentielle du projet
 - ▬ Aire d'étude paysagère rapprochée
 - ▬▬▬ Aire d'étude paysagère intermédiaire
 - ▬▬▬▬▬ Aire d'étude paysagère éloignée
 - △ Localisation des prises de vue
- 0 1 2 km

- 1 Vue depuis la VC n°202 en direction du nord-est
- 2 Vue depuis le chemin d'accès au lieu-dit « Ferrières » en direction du nord-est
- 3 Vue depuis la VC n°202 en direction de l'est
- 4 Vue depuis le bas du lieu-dit « Chez Biard » en direction du sud-est
- 5 Vue depuis le haut du lieu-dit « Chez Biard » en direction du sud-est
- 6 Vue depuis le chemin d'accès au lieu-dit « Puy Belair » en direction du sud-est

Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude rapprochée

● Enjeux depuis les voiries

Depuis la **piste longeant le sud-est de la zone d'implantation potentielle**, aucun obstacle visuel ne limite les perceptions (*voir photographie 1 en page 155*). En raison de sa très faible fréquentation, de l'absence de masque et de la distance, des enjeux visuels **FORTS** ont été attribués depuis cette voirie.

Depuis la **piste longeant le sud du parc photovoltaïque** localisé immédiatement au sud de la ZIP, les perceptions visuelles portent sur la partie est de la ZIP (*voir photographie 2 en page 155*). Les enjeux sont évalués comme **MODÉRÉS** au regard de la fréquentation ponctuelle de cette piste pour la maintenance du parc solaire.

Depuis le **chemin d'accès au lieu-dit « Forêt »**, les visibilitées sont nulles en raison de la topographie (*voir photographie 3 en page 155*) ou de la végétation (*voir photographie 4 en page 155*). Les enjeux attribués sont donc **NULS**.

Le **chemin d'accès au lieu-dit « Les Braudies »** n'a pas été possible lors de la visite de terrain du 10/06/2021 (accès privé). Cependant, en raison de la végétation et de la topographie, les perceptions visuelles estimées sont nulles. Les enjeux évalués sont **NULS**.

Depuis **la RD 78**, aucune visibilité n'a été observée (*voir photographies 5 et 6 en page 155*). Les enjeux visuels associés sont donc **NULS**.

● Enjeux depuis les habitations

Les visibilitées recensées lors de la visite de terrain du 10/06/2021 ont été évaluées depuis les voiries aux abords des habitations de l'aire d'étude rapprochée, celles-ci étant des propriétés privées.

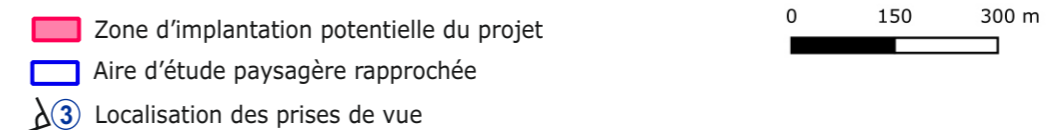
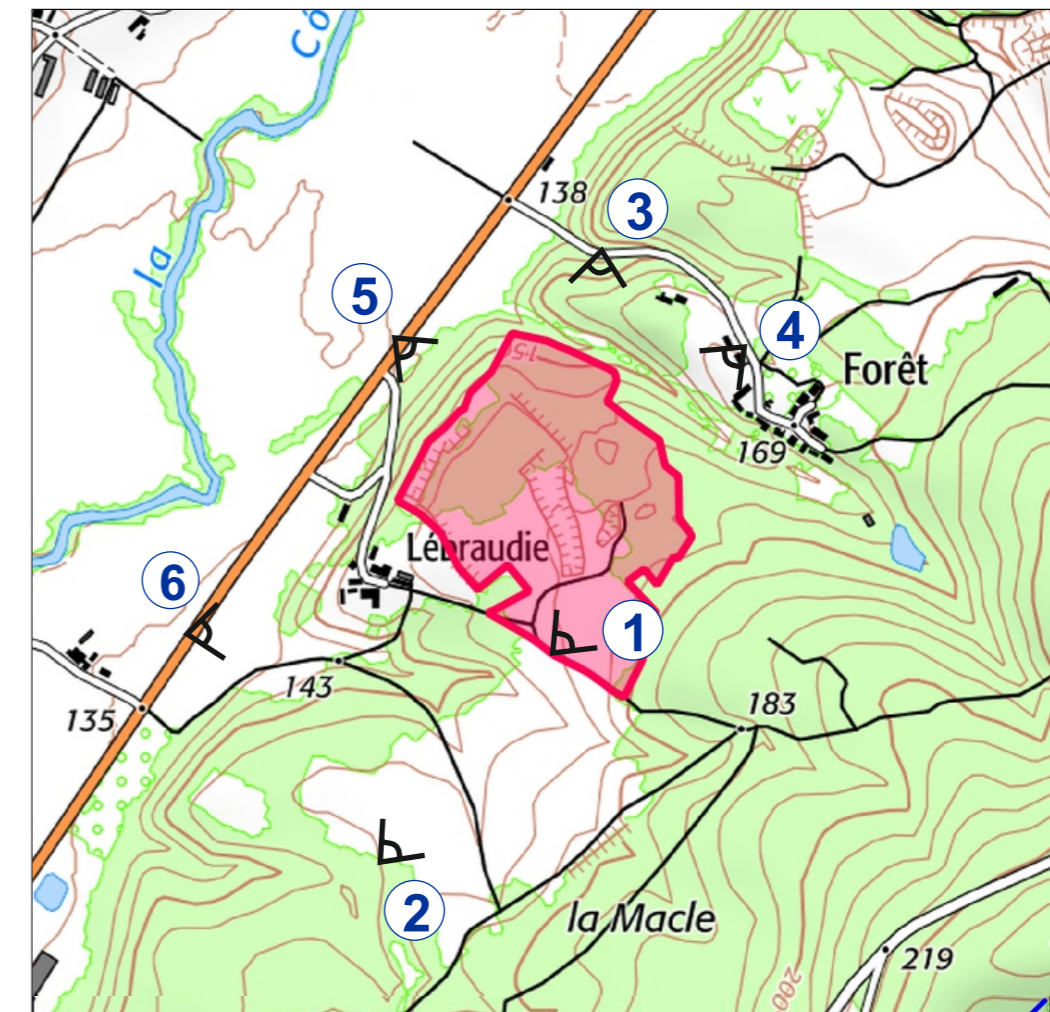
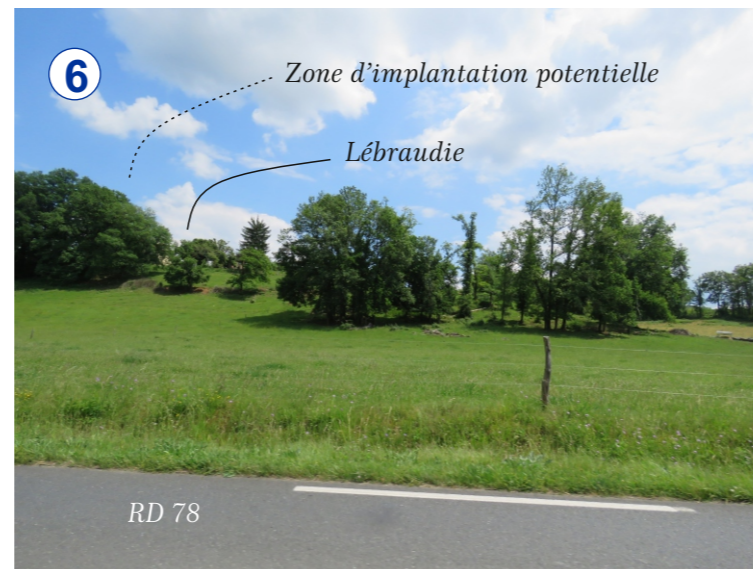
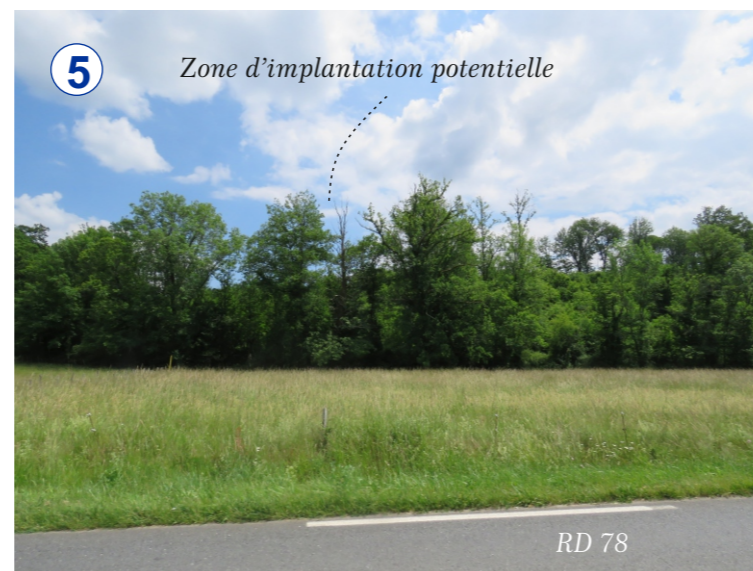
Les enjeux visuels associés à ces habitations sont réévalués en fonction du nombre d'habitations et de la présence d'obstacle visuel (boisements, autres bâtis).

Comme vu précédemment, aucune visibilité n'a été recensée depuis le chemin d'accès au **lieu-dit « Forêt »** (*voir photographies 3 et 4 en page 155*). Cependant, une trouée dans les boisements permet d'apercevoir une portion de façade d'une habitation de ce lieu-dit. Pour cette raison, des enjeux visuels **NÉGLIGEABLES** ont été attribués depuis ce lieu de vie.

L'accès au **lieu-dit « Les Braudies »** n'a pas été possible. Or, depuis le talus à la pointe ouest de la ZIP, ce lieu-dit est entièrement visible. Les enjeux associés sont **TRÈS FORTS** en raison de la distance et de l'absence de masque visuel.

La ZIP borde immédiatement le nord d'un **parc photovoltaïque**. Un grillage ajouré permet d'ouvrir complètement les vues depuis ce site. Les perceptions visuelles depuis les bordures du site sont similaires à celles observées depuis les pistes étudiées précédemment (*voir photographies 1 et 2 en page 155*). En raison de la fréquentation ponctuelle de la centrale solaire (maintenance), les enjeux associés sont **MODÉRÉS**.

Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude rapprochée



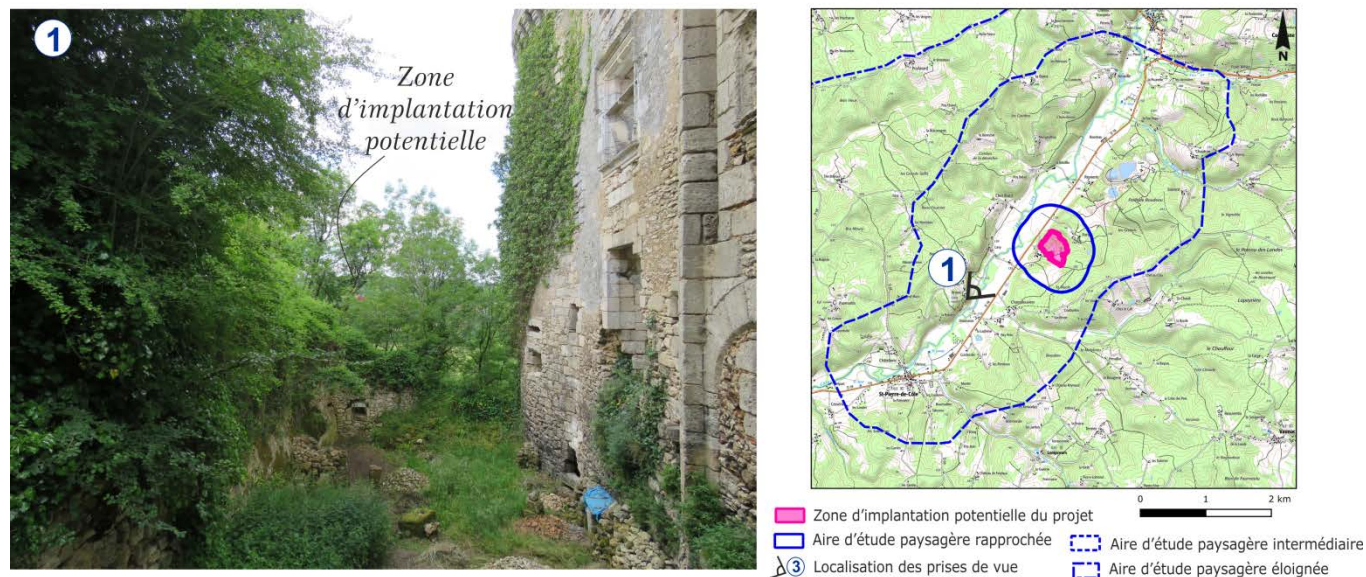
- ① Vue depuis la piste longeant le sud-est de la ZIP en direction du nord-est
- ② Vue depuis la piste longeant le sud du parc photovoltaïque voisin en direction du nord
- ③ Vue depuis le chemin d'accès au lieu-dit « Forêt » en direction du sud
- ④ Vue depuis le chemin d'accès au lieu-dit « Forêt » en direction du sud-ouest
- ⑤ Vue depuis la RD 78 en direction du sud-est
- ⑥ Vue depuis la RD 78 en direction du nord-est

Perceptions visuelles depuis les sites, paysages et monuments historiques

La localisation des sites paysagers remarquables et des monuments historiques est détaillée au chapitre « Sites, paysages et patrimoine ».

Pour rappel, aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

Plusieurs monuments historiques sont situés au sein des aires d'étude paysagères intermédiaire et éloignée. Toutefois, la topographie interdit toute perception visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle du projet, à l'exception du monument historique classé du Château de Bruzac (voir illustration ci-dessous).



Perceptions visuelles depuis le Château de Bruzac (monument historique inscrit)

Au pied du nord-est du Château de Bruzac, la ZIP est très partiellement visible au-delà de la végétation.

Pour rappel, depuis la ZIP, la partie supérieure du Château de Bruzac est visible (voir zoom ci-contre).

L'ensemble du Château est composé de ruines. Les étages supérieurs du Château ne sont donc pas accessibles à la visite.

Les enjeux visuels attribués depuis ce monument historique classé sont **FAIBLES**.

Zoom depuis la ZIP en direction du Château de Bruzac



Depuis le clocher de l'église de Saint-Martin-de-Fressengeas (non accessible), des enjeux visuels **NÉGLIGEABLES** ont été attribués.

De même, pour rappel, il n'existe aucun site inscrit ou classé, au titre de la protection du paysage, au sein des aires d'études rapprochée et intermédiaire.

Au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée, on recense un site inscrit au titre de la protection du paysage et trois sites patrimoniaux remarquables depuis lesquels la topographie interdit toute perception visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle.

Il n'existe ainsi aucun enjeu visuel depuis les monuments historiques, les sites et les paysages inscrits ou classés et les sites remarquables, à l'exception :

- du monument historique classé du Château de Bruzac (étages supérieurs principalement), pour lequel les enjeux visuels associés sont **FAIBLES** ;
- de l'église de Saint-Martin-de-Fressengeas (clocher), pour lequel les enjeux attribués sont **NÉGLIGEABLES**.

Synthèse des zones d'enjeux visuels

Les enjeux visuels sont récapitulés au sein du tableau suivant :

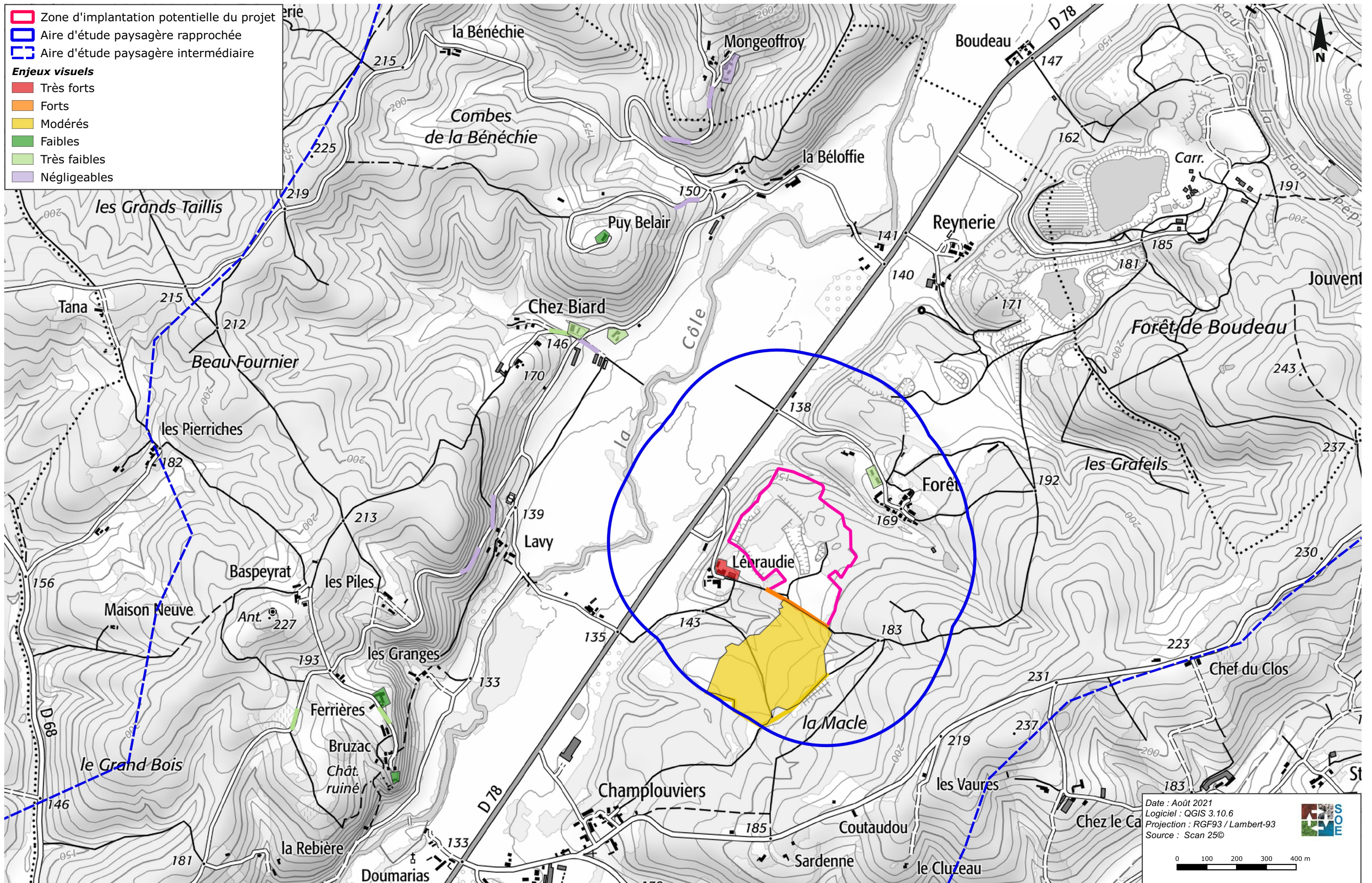
Nuls	Négligeables	Très faibles	Faibles	Modérés	Forts	Très forts
------	--------------	--------------	---------	---------	-------	------------

Localisation		Enjeux visuels		
Aire d'étude paysagère éloignée	Axes de transport	Nuls		
	Habitations	Toitures au sud du bourg de Saint-Martin-de-Fressengeas « Javaneau »		
		Nuls depuis les autres secteurs		
Aire d'étude paysagère intermédiaire	Axes de transport	Linéaires des chemins de desserte de « Ferrières » et « Chez Biard »		
		Linéaires de la voie communale n°202		
		Portions du sentier de randonnée « Boucle de Bruzac »		
		Nuls depuis les autres secteurs		
	Habitations	« Ferrières » « Puy Belair »		
		« Chez Biard »		
		« Mongeoffroy »		
		Nuls depuis les autres secteurs		
Aire d'étude paysagère rapprochée	Axes de transport	Piste longeant le sud-est de la ZIP		
		Piste longeant le sud du parc photovoltaïque au sud de la ZIP		
		Nuls depuis les autres secteurs		
	Habitations	« Les Braudies »		
		Parc photovoltaïque au sud de la ZIP		
		Une habitation de « Forêt »		
Nuls depuis les autres secteurs				

Localisation	Enjeux visuels
Monuments historiques	Château de Bruzac (ruines hautes)
Sites inscrits et classés	Nuls
Autres sites remarquables et éléments patrimoniaux	Eglise de Saint-Martin-de-Fressengeas (clocher)
	Nuls depuis les autres secteurs

- En raison de la topographie vallonnée et de l'alternance entre boisements et parcelles agricoles ouvertes, les enjeux visuels sont très localisés.
- Les enjeux visuels lointains sont négligeables à faibles tandis que les enjeux très forts à modérés identifiés restent localisés à proximité de la zone d'implantation potentielle projet (« Les Braudies », parc photovoltaïque voisin, pistes).

Synthèse des enjeux visuels



2.5.7. Diagnostic et enjeux paysagers

Le diagnostic paysager et l'analyse des perceptions visuelles actuelles peuvent être synthétisés comme suit :

- Un secteur axé sur la vallée de la Côle bordée de coteaux vallonnés à l'ouest et à l'est ;
- Une couverture végétale alternant entre boisements de feuillus, ponctuellement de conifères, et petits secteurs agricoles ouverts sur les coteaux, et parcelles agricoles et prairies de moyenne surface dans la plaine ;
- La faible prégnance du réseau hydrographique composé par le lit de la Côle, délimité par une fine ripisylve ;
- Un habitat composé de hameaux épars à l'exception du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle où les habitations s'étirent le long des axes de circulation ;
- Un paysage rural préservé, comptant néanmoins quelques constructions récentes et la présence emblématique de la carrière de « Boudeau ».

Les perceptions visuelles sont majoritairement concentrées sur les reliefs du coteau en vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle du projet et prennent place essentiellement au sein des aires d'études paysagères rapprochée et intermédiaire. Les enjeux visuels sont limités sur le territoire bien que localement modérés à très forts.

Les perceptions visuelles sont synthétisées au sein de la planche précédente.

- La zone d'implantation potentielle du projet est située à flanc de coteau surplombant la vallée de la Côle.
- Les enjeux paysagers locaux sont largement conditionnés par la végétation et la topographie vallonnée du secteur. Ils sont globalement faibles à nuls et localement modérés à très forts.

2.6. Contexte économique et humain

2.6.1. Présentation générale

La commune de Saint-Pierre-de-Côle se situe au nord du département de la Dordogne, au sein de la région naturelle du Périgord Vert.

La zone d'implantation potentielle du projet est située dans un contexte rural. Elle est localisée à 8 km environ au sud-ouest de Thiviers et 13 km au nord-est de Brantôme.

La RD 78 traverse le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle du nord-est au sud-ouest et intercepte la RD 68 au niveau du centre-bourg de la commune.

Quelques voies communales sillonnent le reste du territoire de Saint-Pierre-de-Côle (VC n°2, n°202) ainsi que des chemins ruraux.

Le bassin de vie du secteur est Brantôme.

2.6.2. Population et habitat

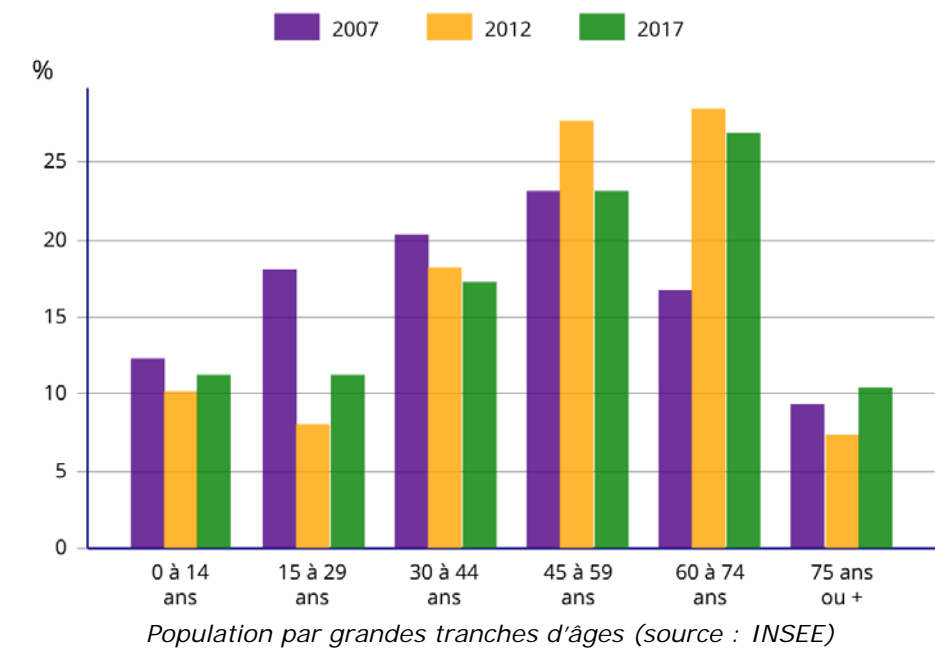
2.6.2.1. Évolution de la population et du logement

L'évolution de la population de la commune de Saint-Pierre-de-Côle est la suivante (source : INSEE) :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	132	122	121	120	136	133	137	137

La population de Saint-Pierre-de-Côle a suivi une évolution globalement croissante continue au cours des 50 dernières années. Après une diminution de 8 % entre 1968 et 1975, le nombre d'habitants a connu une phase de plateau (1975-1990) avant d'augmenter de 12 % environ après 1999 et de rester stable en 2012 et 2017.

Entre 2007 et 2017, on observe une diminution notable de la part des 15 à 29 ans et des 30 à 44 ans tandis qu'on observe une forte augmentation de la part de la tranche d'âge des 60 à 74 ans (+ 10,2 points de pourcentage⁴⁵). Les proportions des autres tranches d'âge (0 à 14 ans, 45 à 59 ans et 75 ans ou plus) ont globalement peu évolué.



En termes de logement, les données sont les suivantes (source : INSEE) :

	2007	2017
Ensemble	71	79
Résidences principales	54	60
Résidences secondaires et logements occasionnels	9	16
Logements vacants	8	2
Maisons	70	75
Appartements	0	3

Le nombre de logements sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle a augmenté entre les années 2007 et 2017 d'environ 10 %.

Près de 36 % des logements sur la commune datent d'avant 1945.

Les résidences principales représentent près de 76 % du parc de logement de la commune en 2017, et sont, le plus souvent, constitués de 4 pièces et plus.

La proportion de résidences secondaires et logements occasionnels est notable, de l'ordre de 15 % du parc immobilier en 2017. En revanche, la part de logements vacants est faible (2% en 2017) et elle a été divisée par 4 en 10 ans.

⁴⁵ Les points de pourcentage correspondent à une différence entre deux pourcentages.

2.6.2.2. Établissements recevant du public

Le terme « Etablissement Recevant du Public » (ERP) désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés. Ceci regroupe les, théâtres, magasins (quelle que soit la taille), bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux, gares ... et qu'il s'agisse de structures fixes ou provisoires (chapiteau).

Les ERP les plus proches de la zone d'implantation potentielle du projet sont des hébergements touristiques : « Le Domaine de Lavy », situé à environ 710 m au sud-ouest ;

« Le Repaire de la Reynerie » situé à environ 770 m au nord-est.

La mairie, l'école élémentaire et le bureau de poste de Saint-Pierre-de-Côle sont situés à 2,8 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.



Agence postale de Saint-Pierre-de-Côle



Mairie de Saint-Pierre-de-Côle



Ecole élémentaire de Saint-Pierre-de-Côle

- ➔ Le nombre d'habitants de la commune de Saint-Pierre-de-Côle est très faible (137 habitants en 2017). La population de la commune de Saint-Pierre-de-Côle a augmenté de 12 % depuis les années 1990.
- ➔ L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle se situe à environ 710 m au sud-ouest.
- ➔ Quelques rares équipements sont disponibles sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle.

2.6.3. Activités économiques

2.6.3.1. Données générales

Les principales données de la population active, âgée de 15 à 64 ans, sont les suivantes (source : INSEE) :

	2012	2017
Ensemble	91	82
Actifs en % dont :	70,3	73,7
actifs ayant un emploi en %	54,9	63,7
chômeurs en %	15,4	10,0
Inactifs en %	29,7	26,2

Entre 2012 et 2017, on note une légère augmentation de la proportion d'actifs ayant un emploi sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle (+ 8,8 points).

En 2017, on remarque que le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est de 25 % alors que celui des 25 à 54 ans est de 77,6 % et que celui des 55 à 64 ans est de 47,8 %. On note également que le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes (respectivement 61,0 % et 66,7 %).

Le lieu de travail est situé dans une autre commune pour 88,5 % des actifs de Saint-Pierre-de-Côle en 2017, Périgueux, situé à 25 km au sud-ouest, constituant la zone d'emploi du secteur (source : INSEE) :

	2012	%	2017	%
Ensemble	51	100	53	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	13	25,5	6	11,5
dans une commune autre que la commune de résidence :	38	74,5	47	88,5

Cette proportion a augmenté de 14 points de pourcentage entre 2012 et 2017.

2.6.2.3. Les équipements de la commune

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est notamment équipée d'un court de tennis et d'un local associatif.



Court de tennis municipal



Local associatif communal

Au 31 décembre 2018, 36,4 % des entreprises de la commune⁴⁶ appartiennent au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, 18,2 % au secteur de l'immobilier tandis que chacun des autres secteurs d'activités représente 9,1 %. La commune dénombre au total 11 entreprises.

2.6.3.2. Activités économiques locales

La commune de Saint-Pierre-de-Côle compte notamment une épicerie de proximité, une boulangerie, un restaurant-auberge ainsi qu'une entreprise de fabrication de pièces techniques à base de matière plastique et un camping.



Épicerie de proximité



Boulangerie



Restaurant-auberge



Entreprise de fabrication de pièces techniques

Commerces à Saint-Pierre-de-Côle

Un parc photovoltaïque d'une puissance de 10,7 MWc et d'une surface de 12,1 ha est localisé au sud de la ZIP.

Parc photovoltaïque voisin, au sud de la ZIP



Des commerces plus nombreux sont localisés sur les communes de Brantôme et Thiviers, situés respectivement à 11 km au sud-ouest et 11 km au nord-est.

- ➔ Le secteur de Périgueux constitue la zone d'emploi du secteur d'étude tandis que le bassin de vie est la ville de Brantôme.
- ➔ Le secteur des activités spécialisées, scientifiques, techniques et de services administratifs et de soutien est la base de l'économie locale.
- ➔ Un restaurant-auberge, une épicerie, une boulangerie et une entreprise de fabrication de pièces techniques sont implantés sur le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle.
- ➔ L'ensemble des commerces et services liés à la qualité de vie sont présents à Brantôme et Thiviers.

2.6.4. Activités industrielles

2.6.4.1. Sites industriels

Aucun « site et sol pollué » n'est recensé par la base de données BASOL sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle.

Le site BASOL le plus proche est situé sur la commune de La Chapelle-Faucher. Il s'agit d'une installation de fabrication de palettes avec traitement du bois, localisée à 4,5 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.

Dix sites recensés par la base de données BASIAS (anciens sites industriels et activités de service) sont localisés sur le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle.

Dans un rayon d'1,5 km, on recense :

- Une ancienne scierie⁴⁷ (AQ12400378), localisée à 1,2 km au sud-ouest, au lieu-dit « Bruzac » ;
- Une ancienne carrière abandonnée « Château de Bruzac » (AQ12403239), située à 1,5 km au sud-ouest.

⁴⁶ Activités marchandes hors agriculture.

⁴⁷ Encore en activité d'après georisques.gouv.fr. Cependant, le journal Sud-Ouest indique que cette scierie est fermée (article du 15/07/2021).

2.6.4.2. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle. Il s'agit :

- d'une entreprise de stockage de métaux qui n'est plus en activité ;
- de la carrière « Quartz de Dordogne », dite de « Boudeau », exploitée par la société Imerys Ceramics France. Cette carrière correspond à un gisement de galets de quartz extracileux.

La ZIP est incluse au sein du périmètre ICPE de la carrière de « Boudeau ». La partie 2.1.4.2 en page 56 du présent document traite de l'autorisation d'exploiter et des remises en état prévues par l'arrêté préfectoral en date du 10/12/2013 (voir annexe 4).

La durée d'exploitation de la carrière ne correspondant pas au calendrier prévu dans le cadre du projet solaire, l'implantation du projet de parc photovoltaïque sur la zone d'exploitation de la carrière nécessitera la réalisation d'un porter à connaissance afin de modifier les conditions de réaménagement.



Carrière « Quartz de Dordogne »

- Aucune site BASOL n'est recensé sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle tandis que deux sites BASIAS le sont (une ancienne scierie et une ancienne carrière).
- Deux sites ICPE sont localisés sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle. Il s'agit d'une ancienne entreprise de stockage de matériaux et de la carrière « Quartz de Dordogne » à laquelle la zone d'implantation potentielle du projet est rattachée.

2.6.5. Activités agricoles et sylvicoles

2.6.5.1. Caractéristiques agricoles et sylvicoles départementales

La Dordogne est un département à vocation agricole : près de 305 000 ha étaient concernés par une activité agricole en 2014, soit 33 % de son territoire. L'élevage, les grandes cultures et la viticulture représentent les productions les plus importantes en effectifs et en chiffres d'affaires.

L'agriculture représente un chiffre d'affaires de 727 millions d'euros. Plus d'un actif sur quatre travaille dans l'agriculture ou l'agroalimentaire. La Dordogne compte 8 700 exploitations dont 4 200 exploitations de moyennes et grandes tailles. Chaque année, 150 personnes s'installent dans le secteur de l'agriculture.

La Dordogne est le 1^{er} département français en matière de tourisme à la ferme et de vente directe avec 20 % des exploitations concernées. Élevage, grandes cultures et viticulture représentent les productions les plus importantes en effectifs et chiffre d'affaires. 50 % de la production agricole départementale est placée sous un signe officiel de qualité (AOC, AOP, IGP).

La forêt occupe près de 50 % de la superficie du département (400 000 ha). Et, la quasi-totalité (99%) de la surface boisée du département est utilisée pour la production :

	Surface boisée totale (ha)	Dont surface de production (ha)	Forêt publique (ha)	Forêt privée (ha)
Dordogne	408	405	4	404
France	16 543	15 728	4 300	12 243

Surfaces boisées par type de propriété en Dordogne et en France

2.6.5.2. Caractéristiques agricoles et sylvicoles locales

- Les données statistiques agricoles

Les chiffres-clés du dernier recensement agricole (2010 - source : Agreste), pour la commune de Saint-Pierre-de-Côle, sont les suivants :

	1988	2000	2010	Evolution entre 1988 et 2010
Nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune	28	20	13	- 53 %
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	37	20	14	- 62 %
Cheptel (en unité gros bétail)	572	441	222	- 61 %
Superficie Agricole Utilisée (ha)	614	529	287	- 53 %
Superficie en cultures permanentes	14	23	15	+ 7 %
Superficie labourable (ha)	265	250	124	- 53 %
Superficie toujours en herbe (ha)	328	254	147	- 55%
Orientation technico-économique de la commune	-	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage	

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de Saint-Pierre-de-Côle, la SAU, la superficie labourable et la surface toujours en herbe ont été divisés par deux environ (- 53 %). Le travail (en unité de travail annuel) et le cheptel ont baissé de plus de 60 %.

En revanche, la surface en cultures permanentes a légèrement augmenté (+ 1 ha, soit 7 %).

LA SAU représente une part assez faible du territoire communal⁴⁸ (14 %).

Les activités de la commune sont tournées vers la catégorie « *polyculture et le polyélevage* » en 2010.

● **Activités agricoles et sylvicoles du secteur d'étude**

Du bétail a été observé lors de la visite de terrain du 10/06/2021 sur le coteau ouest de la plaine de la Côle, à 800 m environ de la ZIP. Il s'agit de bovins et d'ovins.



Bovins



Ovins

Des parcelles agricoles situées dans la plaine de la Côle, en contrebas de la ZIP ont été déclarées au RPG 2019 en tant que cultures de maïs ensilage et prairie permanente.



*Parcelles agricoles en contrebas de la ZIP
Au sein de la plaine de la Côle*

● **Statuts de qualité et d'origine**

Les produits régionaux réputés peuvent bénéficier d'un statut de protection :

- « Indication Géographique protégée » (IGP)⁴⁹
- « Appellation d'Origine Contrôlée » (AOC)⁵⁰
- « Appellation d'Origine Protégée » (AOP)⁵¹.

D'après la Chambre d'agriculture de la Dordogne, 50% de la production agricole départementale est placée sous signe officiel de qualité (AOC, IGP...).

Selon l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle est concerné par 14 statuts de protection, essentiellement des IGP et quelques AOC, à savoir :

Détails des différents statuts de qualité et d'origine sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle

Statut de protection	Libellé
IGP	Agneau du Périgord
	Atlantique (vin)
	Canard à foie gras du Sud-Ouest
	Chapon du Périgord
	Jambon de Bayonne
	Périgord (vin)
	Périgord Dordogne (vin)
	Porc du Limousin
	Porc du Sud-Ouest
	Poularde du Périgord
	Poulet du Périgord
	Veau du Limousin
AOC	Huile de noix du Périgord
	Noix du Périgord

⁴⁹ L'IGP est un signe d'identification et un label européen, attribué aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et lié à leur origine géographique. L'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne.

⁵⁰ L'AOC est un signe d'identification et un label français, de protection d'un produit lié à son origine géographique. L'AOC est le lien entre un terroir et d'un produit conditionné par une zone géographique et des conditions de production spécifiques.

⁵¹ L'AOP est un signe d'identification et un label européen de protection de la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

⁴⁸ Le territoire de Saint-Pierre-de-Côle couvre une superficie de 13,04 km², soit 1 304 ha.

2.6.5.3. Caractéristiques agricoles de la zone d'implantation potentielle du projet

Situation agricole de la zone d'implantation potentielle

Le sud-est de la zone d'implantation potentielle du projet a été déclaré au Registre Parcellaire Graphique ces cinq dernières années⁵² (2019, 2018, 2017, 2016 et 2015).

La visite de terrain du 10/06/2021 a permis de constater la présence d'une culture de ray-grass sur une zone ayant été remblayée en 2015.



Parcelle de ray-grass au sud-est de la ZIP

La superficie de cette zone déclarée au RPG est d'environ 1,8 ha.

Année du RPG	2015	2016	2017	2018	2019
Cultures déclarées	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	Ray-grass de 5 ans ou moins	Ray-grass de 5 ans ou moins	Ray-grass de 5 ans ou moins

Analyse de l'économie agricole du territoire concerné

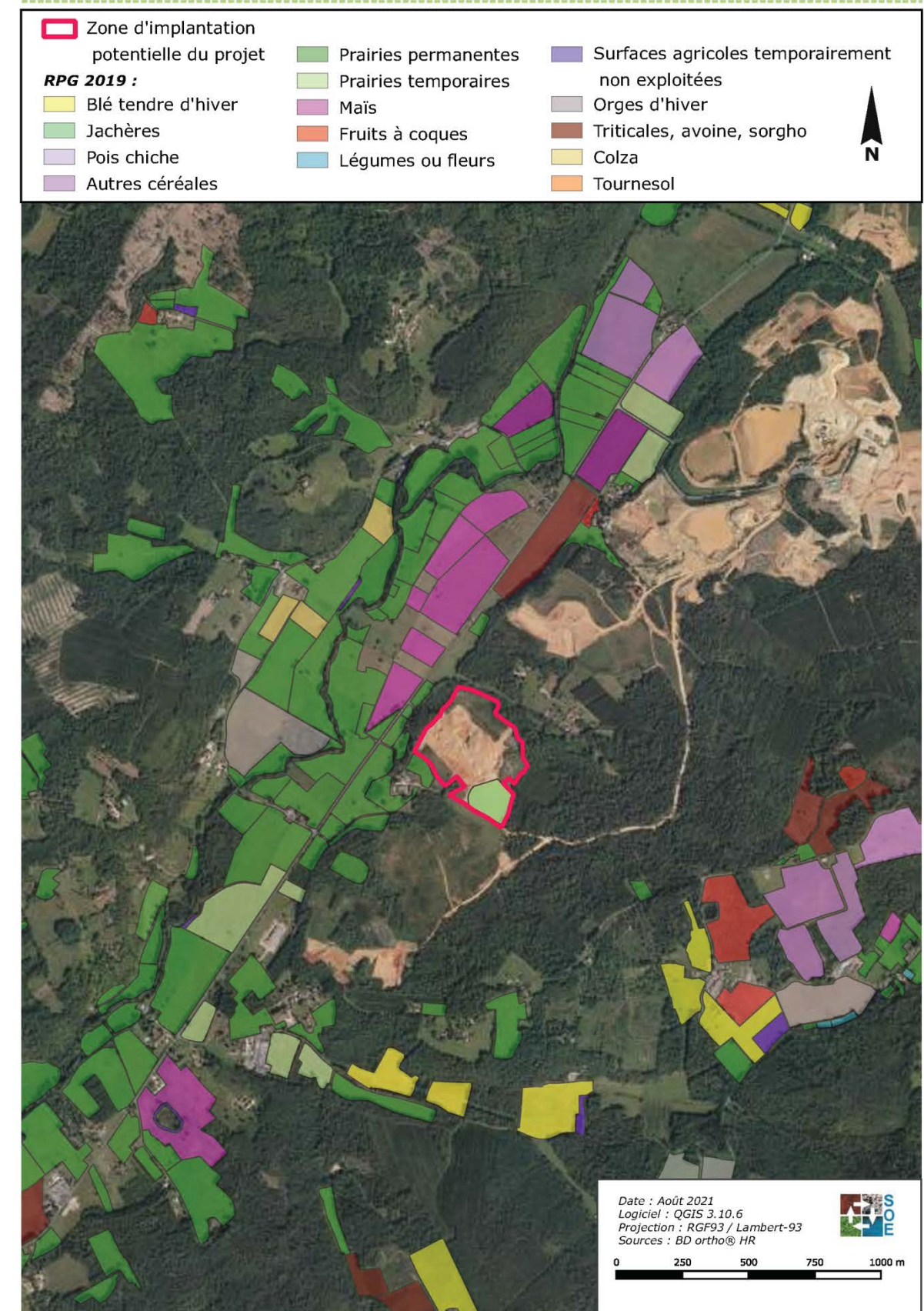
Le décret du 31 août 2016 (articles L. 112-1-3 et D. 112-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime) prévoit la réalisation d'une étude préalable sur l'économie agricole du territoire pour les projets soumis à études d'impact faisant l'objet d'une activité agricole depuis plus de 5 ans et sur une superficie de plus de 5 ha. A ce jour, le seuil des 5 ha dans le département de la Dordogne n'a pas été abaissé par arrêté préfectoral.

La zone d'implantation potentielle, située sur une zone agricole exploitée à l'heure actuelle et d'une superficie de moins de 5 ha, ne devra pas faire l'objet d'une étude préalable agricole.

- L'activité agricole sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle est tournée vers la polyculture et le polyélevage.
- L'ensemble des catégories recensées par l'Agreste ont diminué ces 30 dernières années hormis la surface en cultures permanentes. La SAU représente une part faible du territoire communal (14 %).
- La commune est concernée par 14 statuts de qualité et d'origine.
- Une partie de la zone d'implantation potentielle du projet (1,8 ha environ) a été déclarée au RPG ces dernières années. D'une superficie de moins de 5 ha, elle ne devra donc pas faire l'objet d'une étude préalable agricole.

⁵² Le RPG 2020 n'a pas été publié à ce jour.

Registre Parcellaire Graphique 2019



2.6.6. Voisinage

La zone d'implantation potentielle du projet se situe dans un contexte à caractère rural. Les constructions recensées à proximité, souvent regroupées en hameaux, sont éparées.

Dans un rayon de 750 m, on notera la présence de :

Habitations/constructions Lieux-dits	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle du projet
« La Macle »	Saint-Pierre- de-Côle	15 m au sud-est
« Les Braudies » ⁵³		65 m au sud-ouest
« Village de Forêt » ⁵⁴		130 m au nord-est
« Gué de Lavy »		485 m au sud-ouest
« Champlouviers »		585 m au sud
« Les Vaures »		590 m au sud-est
« Sardenne »		620 m au sud
« Chez Biard »		690 m au nord-ouest
« Lavy »		715 m au sud-ouest

La zone d'implantation potentielle du projet est localisée au nord-est du territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle. La ZIP est située à 2,8 km au nord-est du centre-village de Saint-Pierre-de-Côle (mairie).

Un parc photovoltaïque, géré par la société ASKELA ENERGIES, est localisé à 15 m au sud de la ZIP. D'une superficie de 12,1 ha, sa mise en service date de mai 2020 (source : *urbasolar.com*). Un dispositif de surveillance (caméra) est situé le long de la clôture du parc, à 15 m de la ZIP.



Parc photovoltaïque au sud de la ZIP



Installation de surveillance
au nord du parc photovoltaïque

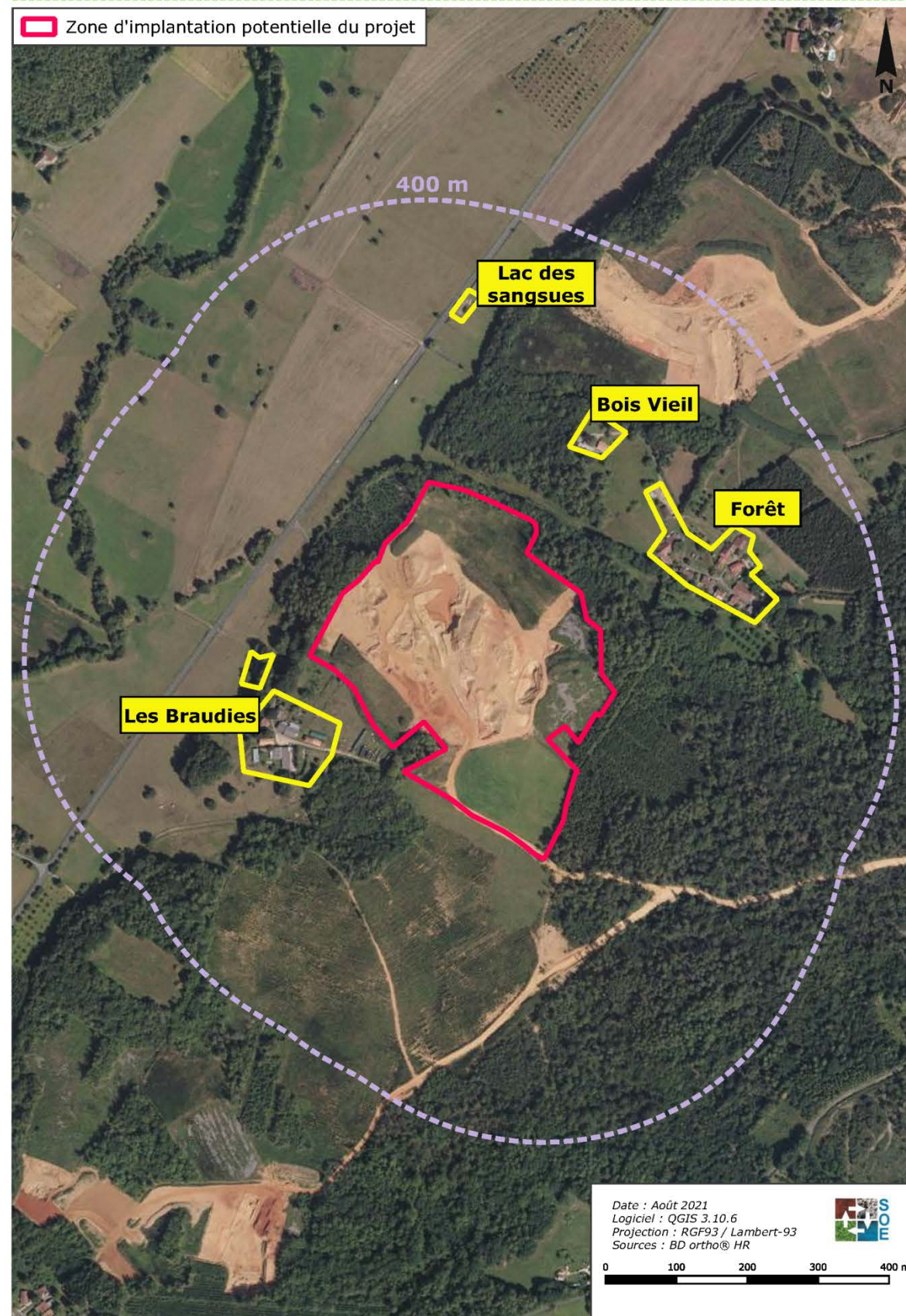
Un hébergement touristique, « Le Domaine de Lavy », est localisé à 710 m au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.

- ➔ La zone d'implantation potentielle du projet est située dans un contexte rural mais plusieurs hameaux, dont un hébergement touristique, sont disséminés dans un rayon de 750 m autour de la zone d'implantation potentielle.
- ➔ L'habitation la plus proche est localisée à 65 m au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.

⁵³ « Les Braudies » : donnée cadastrale. « Lébraudie » : donnée IGN.

⁵⁴ « Village de Forêt » : donnée cadastrale. « Forêt » : donnée IGN.

Voisinage



2.6.7. Hébergement, loisirs et activités touristiques

2.6.7.1. Hébergement touristique

Un camping non classé comptant 30 emplacements est recensé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2021 sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle.

En revanche, aucun hôtel ou autre type d'hébergement n'est recensé.



Panneau de signalisation
Du camping à Saint-Pierre-de-Côle

Un hébergement touristique dénommé « *Le Domaine de Lavy* » est localisé à 710 m au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.

Un gîte de France au sein du hameau « *La Reynerie* » est situé à 770 m au nord de la zone d'implantation potentielle du projet. Il s'agit du « *Repaire de la Reynerie* ».



« *Le domaine de Lavy* »



« *Le repaire de la Reynerie* »

Plusieurs hébergements sont localisés au lieu-dit « *Doumarias* ». D'autres hébergements sont recensés par la plateforme Airbnb sur la commune.

2.6.7.2. Activités touristiques et de loisirs

La commune de Saint-Pierre-de-Côle ne dispose pas d'un office de tourisme. L'offre touristique de Saint-Pierre-de-Côle est rattachée à la communauté de communes Périgord-Limousin dont le siège est situé à Thiviers. L'office de tourisme le plus proche de la ZIP est localisé à Saint-Jean-de-Côle, à 3,5 km au nord-ouest.

Un restaurant-auberge est présent à Saint-Pierre-de-Côle. Plusieurs associations sont également présentes à Saint-Pierre-de-Côle (chasse, pêche, comité des fêtes, club de l'amitié, pétanque, musique,...).

Les monuments historiques situés dans le secteur d'étude (voir chapitre 2.5.5.1 en page 144) participent grandement à l'offre touristique du territoire.

La ville de Périgueux constitue le cœur névralgique du tourisme du Périgord central. Son centre historique est riche d'édifices gallo-romains, médiévaux ou Renaissance. La cathédrale Saint-Front ainsi que le musée d'art gallo-romain attirent de nombreux touristes.

Dans le secteur de la zone d'implantation potentielle, la commune de Saint-Jean-de-Côle est un village dont le patrimoine attire les touristes (4 monuments historiques, un site inscrit).

La commune de Saint-Pierre-de-Côle accueille deux monuments historiques dont les ruines du Château de Bruzac où des ateliers et des activités festives sont organisés.



Ruines du Château de Bruzac
A Saint-Pierre-de-Côle



Centre-bourg de Saint-Jean-de-Côle

La zone d'implantation potentielle, implantée au sein d'un secteur rural, ne fait l'objet d'aucun attrait touristique particulier.

En revanche, une activité cynégétique est présente dans le secteur de la carrière.

Depuis certains points de vue en direction de la carrière de « Boudeau », des panneaux d'information pédagogique détaille l'histoire et le fonctionnement de la carrière.



Panneaux d'information relatifs à la chasse
au sein de la carrière de « Boudeau »



Panneau d'information sur la carrière
de « Boudeau » Au Château de Bruzac

2.6.7.3. Chemins de randonnée et balades

Le sentier de Grande Randonnée (GR) du secteur est situé à 3 km au plus proche au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit du GR 361.

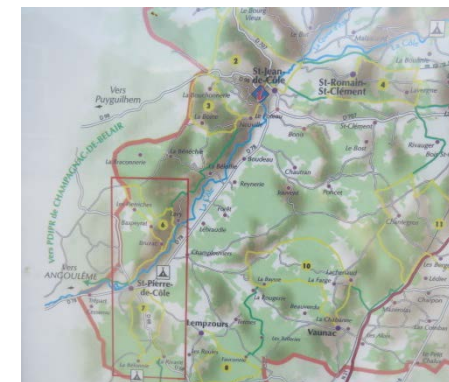
Une Voie Verte Véloroute traverse le nord du secteur, passant à 4,3 km au plus près de la ZIP, à Saint-Jean-de-Côle.



Voie Verte à Saint-Jean-de-Côle

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le syndicat mixte Pays Isle-Auvézère proposent un balisage de sentiers à l'échelle de la communauté de commune Périgord-Limousin et du canton de Thiviers qui concerne la ZIP.

La commune de Saint-Pierre-de-Côle propose également un sentier « *Les apprentis reporters* » à destination du jeune public.



Sentiers à l'échelle
du canton de Thiviers



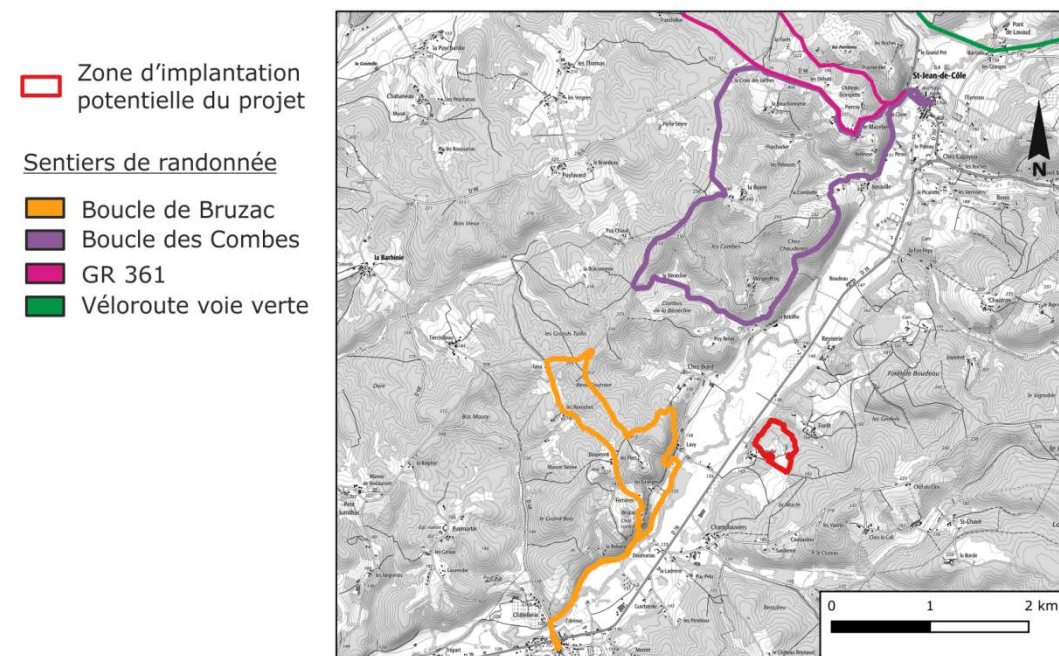
Balisage et panneau d'information
Au centre de Saint-Pierre-de-Côle



Sentier pédagogique

La cartographie ci-dessous présente les deux sentiers de randonnée dans le secteur de la ZIP. Il s'agit de :

- « La boucle de Bruzac », passant au plus près à 710 m à l'ouest ;
- « La boucle des Combes » passant au plus près à 1 km au nord-ouest.



Cartographie des sentiers de randonnée dans le secteur d'étude



Panneaux et balisage des sentiers de randonnée dans le secteur d'étude



Les perceptions visuelles depuis le sentier de randonnée « Boucle de Bruzac » sont étudiées dans le chapitre 2.5.6.2 en page 148.

- L'offre d'hébergement touristique sur la commune même est moyenne.
- Dotée d'un restaurant-auberge, la commune reste relativement peu touristique.
- Quelques associations sont actives sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle.
- La zone d'implantation potentielle, située dans un contexte rural, ne fait l'objet d'aucun attrait touristique particulier.
- Un sentier de randonnée communal est situé au plus proche à 790 m à l'ouest de la zone d'implantation potentielle.

2.6.8. Infrastructures de transport

2.6.8.1. Infrastructures aéronautiques

Les installations photovoltaïques situées à proximité des aérodromes ou aéroports sont susceptibles de gêner les pilotes durant les phases de vol proches du sol.

Les zones d'implantation des panneaux photovoltaïques localisées à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aérodrome (y compris les hélisitations) ou d'une tour de contrôle sont particulièrement sensibles à cet égard.

L'infrastructure aéronautique la plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet est l'aéroport de Périgueux-Bassillac, situé à 21 km au sud.

2.6.8.2. Réseau ferroviaire

La ligne ferroviaire la plus proche est la ligne TER Périgueux-Limoges. Elle passe au plus près à 4,8 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle.

La gare la plus proche est localisée à Négrondes, à 5,8 km au sud-est de la ZIP.

Voie ferrée reliant Négrondes
A Thiviers à Ezyerac

2.6.8.3. Réseau routier et déplacements

Les comptages routiers sont issus des données disponibles sur le site du Conseil Départemental de la Dordogne.

2.6.8.3.1. Réseau routier communal

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est desservie par 2 axes routiers principaux : la RD 78 et la RD 68.

La RD 78 permet la jonction entre Saint-Jean-de-Côle au nord et La Chapelle-Faucher au sud. Cet axe de circulation traverse la commune de Saint-Pierre-de-Côle du nord-est au sud-ouest. Son tracé emprunte la vallée de la rivière de la Côle.

Le point de comptage le plus proche est situé sur le territoire communal de Saint-Jean-de-Côle, à 2,2 km au nord de la zone d'implantation potentielle du projet. 2 026 véhicules par jour en moyenne, dont 284 poids-lourds (soit 14,1 % PL), y ont été dénombrés en 2019.

D'une largeur de 5,5 m, la RD 78 est dotée de marquage central et latéral.

La RD 78 en direction de Saint-Pierre-de-Côle



La RD 68 permet de relier les communes de Sorges-et-Ligieux-en-Périgord et de Villars. D'une largeur de 3,5 m, elle n'est dotée d'aucun marquage central ou latéral

Aucun comptage routier n'est disponible pour cette voirie.

Franchissement de la Côle par la RD 68 à Saint-Pierre-de-Côle



2.6.8.3.2. Voiries d'accès à la zone d'implantation potentielle

La planche en page 172 illustre les voiries d'accès à la zone d'implantation potentielle décrites ci-dessous.

La zone d'implantation potentielle du projet est accessible depuis la RN 21, puis la RD 707, la RD 78 et enfin la voie goudronnée d'accès à la carrière de « Boudeau » et une piste d'exploitation.

L'ensemble de ces voiries est adapté à la circulation de poids-lourds.

● RN 21 et RD 707

La RN 21 permet la jonction entre Périgueux (A 89) et Thiviers tandis que la RD 707 relie Thiviers à Saint-Jean-de-Côle.



*La RN 21 au sud de Thiviers
(source : GoogleEarthPro)*



*La RD 707 à Saint-Romain-et-Saint-Clément
(source : GoogleEarthPro)*

● RD 78

La RD 78, décrite précédemment, dessert la carrière du « Boudeau » par laquelle la zone d'implantation potentielle est accessible. Un panneau de signalisation « Stop » est présent à l'intersection de la RD 78 et de la voie goudronnée permettant l'accès au site.



La RD 78 aux abords de la carrière de « Boudeau »



Intersection de la RD 78 et de la voie goudronnée d'accès à la carrière de « Boudeau »

● Voie goudronnée de la carrière

L'accès à la carrière se fait par une voie goudronnée de 6 m de largeur, sans marquage central, ni latéral. Une réglementation spécifique à la circulation concerne cette voirie où les engins sont prioritaires.

Une barrière ferme l'accès au site en dehors des horaires d'ouverture de la carrière.



*Entrée du site sanctionnée par une barrière
Selon les horaires d'ouverture de la carrière*



*Panneau de signalisation de la voie goudronnée
Donnant priorité aux engins*

Un ralentisseur de type dos d'âne et une limitation de vitesse à 40 km/h s'appliquent à cette voie goudronnée.



Ralentisseur de type dos d'âne



Limitation de vitesse à 40 km/h

- Piste d'exploitation de la carrière et accès à la ZIP

L'intersection de la voie goudronnée et de la piste menant à la ZIP est marquée par un signe « Cédez le passage » et un panneau « Accès interdit ».



Intersection de la voie goudronnée et la piste menant à la ZIP

Depuis la voie goudronnée, la ZIP est accessible après un linéaire de 2,2 km environ.



Piste longeant le sud-est de la ZIP



Accès à la ZIP

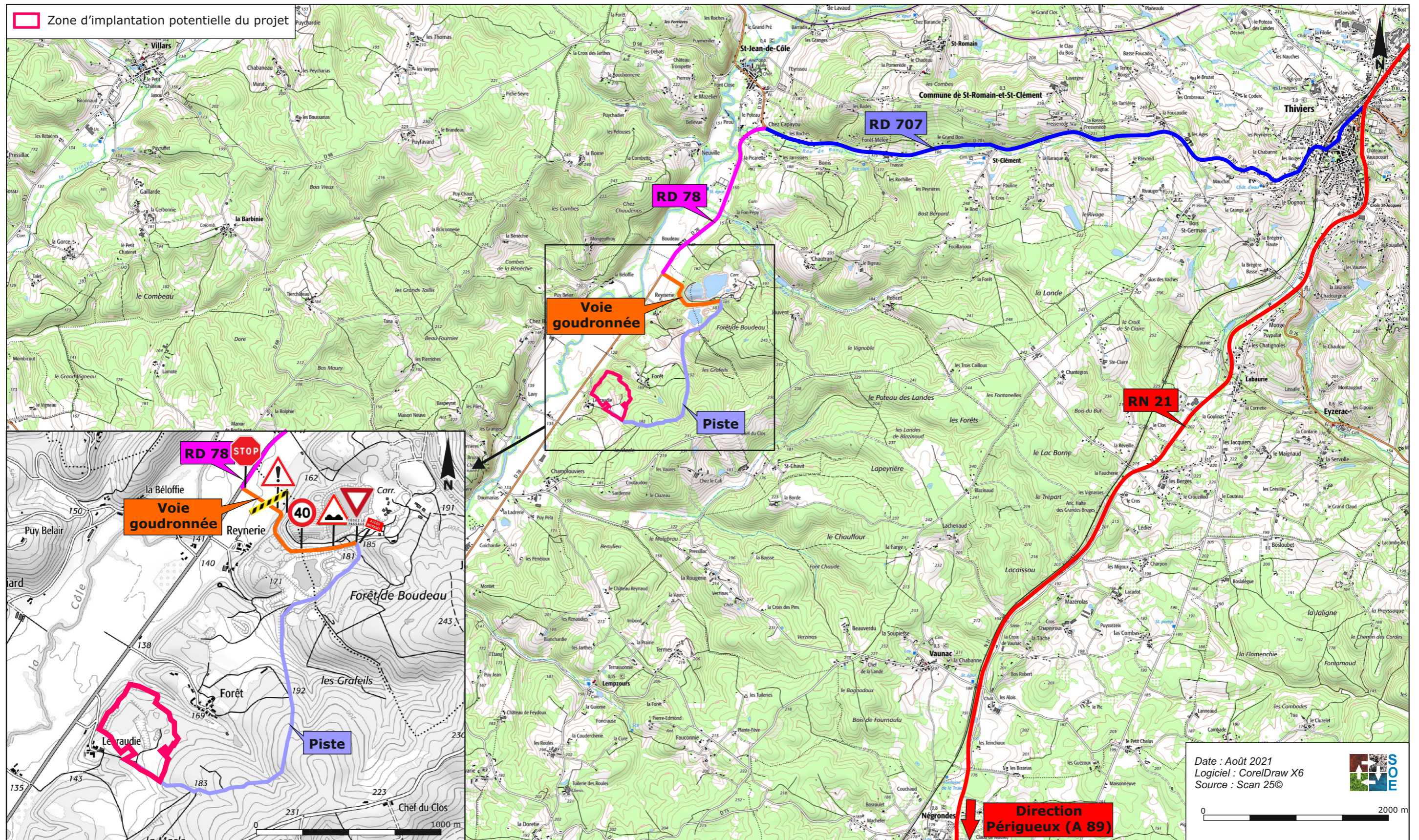
- ➔ La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas concernée par les zones de servitudes aéronautiques.
- ➔ La ligne ferrée la plus proche est située à 4,8 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle.
- ➔ La zone d'implantation potentielle est accessible depuis la RN 21, la RD 707, la RD 78, la voie goudronnée d'accès à la carrière (limitation à 40 km/h, dos d'âne) et un linéaire de 2,2 km d'une piste d'exploitation (localement, pente à 13 %).

La piste est une voie ensablée, d'une largeur variable entre 6 et 10 m. Des pentes de 13 % sont signalisées sur certaines portions. Des nids de poule se sont également formés sur certaines portions.



Pente de 13 % menant à la ZIP

Voiries d'accès à la zone d'implantation potentielle du projet



2.7. Qualité de vie et commodité du voisinage

2.7.1. Contexte sonore

Le site étudié, bien qu'implanté au sein d'un secteur rural, est marqué par les nuisances sonores liées aux activités de la carrière du « Boudeau ». Les émissions sonores de cette installation sont toutefois conformes à la réforme en vigueur.

En week-end et jours fériés, le secteur retrouve sa quiétude.

Les activités agricoles et domestiques locales pourront également être à l'origine d'émissions sonores ponctuelles.

2.7.2. Vibrations

Les tirs de mine nécessaires à l'exploitation de la carrière de « Boudeau » peuvent être à l'origine de vibrations ponctuelles.

Quelques opérations liées aux activités agricoles locales peuvent être à l'origine de vibrations ponctuelles. Les vibrations liées aux déplacements routiers de la voie goudronnée et de la RD 78 ne sont ressenties qu'aux abords immédiats de la voirie.

2.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les sources de pollution sur la commune sont essentiellement liées au passage de véhicules sur les voiries locales, aux émissions domestiques ainsi qu'aux activités agricoles et industrielles.

Au niveau de la zone d'implantation potentielle du projet et ses abords, l'existence de la carrière de « Boudeau » constitue une source de pollution de l'air et d'émissions de poussières. Toutefois, la ZIP est excentrée du site d'extraction principal.

2.7.4. Émissions lumineuses

Le site est marqué par les émissions lumineuses ponctuelles liées à l'existence de quelques habitations à proximité (« Les Braudies », « Forêt »). Les activités de la carrière de « Boudeau » ayant essentiellement lieu en période diurne, ne sont pas sources de nuisances lumineuses particulières.

Le parc photovoltaïque voisin n'est pas non plus susceptible de contribuer aux émissions lumineuses aux abords du site, à l'exception de travaux de maintenance nocturnes.

2.7.5. Hygiène et salubrité publique

2.7.5.1. Traitement des eaux usées domestiques et pluviales

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est dotée d'une station d'épuration, dite « station d'épuration du bourg » (code : 0524485V001), d'une capacité nominale de 330 Equivalent Habitants (EH). Le milieu de rejet de cette station de type filtres plantés de roseaux est la rivière de la Côle.

L'assainissement collectif est assuré en régie par la commune de Saint-Pierre-de-Côle.



La Côle à Saint-Pierre-de-Côle

L'ensemble du territoire communal n'est pas doté d'un raccordement au tout-à-l'égout. Les eaux usées domestiques y sont donc traitées par des systèmes d'épuration individuels (fosse septique).

La communauté de communes Périgord Limousin dont fait partie la commune de Saint-Pierre-de-Côle a délégué la gestion de la compétence Assainissement non collectif au SMDE 24 (Syndicat mixte des Eaux de Dordogne) pour une exploitation par la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

A l'échelle de la carrière, les eaux des procédés sont décantées et renvoyées dans le processus d'exploitation par l'intermédiaire d'un bassin localisé à 960 m au nord-est de la ZIP.

A l'échelle de la ZIP, les eaux pluviales sont gérées à la parcelle. Lors de la visite de terrain du 10/06/2021, aucun ouvrage hydraulique n'a été observé.

2.7.5.2. Adduction d'eau potable

Le service public en charge de la distribution est le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Chapelle-Faucher-Cantillac tandis que le responsable de distribution est l'entreprise Sogedo.

Lors du dernier prélèvement en date du 09/06/2021 (source : sante.gouv.fr), les eaux destinées à la consommation humaine de la commune étaient conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (conformités bactériologiques et physico-chimiques).

2.7.5.3. Collecte des déchets

La collecte des déchets est assurée par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers (SMCTOM). Le SMCTOM regroupe 63 communes totalisant 32 483 habitants en 2019.

Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3). Le SMD3 regroupe 15 structures de coopération intercommunale, 482 communes et 398 071 habitants en 2019.

Les déchetteries peuvent être gérées par les deux syndicats.

A l'échelle du territoire du SMCTOM, sont produits en moyenne 538 kg de déchets ménagers par habitant par an (46 % de déchets de déchetterie et assimilables, 36 % de déchets résiduels, 12 % de déchets recyclables et 8 % de verre).

La déchetterie la plus proche de la zone d'implantation potentielle est celle de la commune de Thiviers, située à 8,6 km au nord-est.

Il est à noter que la commune de Saint-Pierre-de-Côle accueillait une entreprise de recyclage de plastique dénommée Recymap qui est désormais fermée. Cependant, des résidus plastiques non évacués ont engendré une pollution locale (fossés, berges, près à proximité) suite à des inondations pendant l'hiver 2021.

- La zone d'implantation potentielle du projet est marquée par les nuisances sonores, les vibrations et pollutions atmosphériques liées à l'exploitation de la carrière de « Boudeau ». Plus ponctuellement, les activités domestiques et agricoles, ainsi que la circulation de véhicules peuvent être à l'origine de nuisances dans ce contexte rural.
- La commune de Saint-Pierre-de-Côle est dotée d'une station d'épuration conforme lors du dernier contrôle réalisé. L'assainissement non collectif est assuré par le SMDE 24.
- L'eau potable est distribuée par le SIAEP de la Chapelle-Faucher-Cantillac. La distribution est assurée par l'entreprise Sogedo. L'eau d'alimentation présente une qualité conforme aux exigences en vigueur.
- La collecte des déchets est assurée par le SMCTOM tandis que le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMD3. La déchetterie la plus proche de la ZIP et située à 8,6 km au nord-est.

2.7.6. Réseaux divers

2.7.6.1. Réseau d'irrigation – Réseau d'eau potable et usée

Une conduite d'eau potable intercepte le sud-est de la zone d'implantation potentielle du projet. Un ouvrage est signalé sur cette canalisation.

Dans sa réponse en date du 21/06/2021, le gestionnaire de réseau SOGEDO indique que « *le projet devra tenir compte de la servitude protégeant [cet] ouvrage* ».

2.7.6.2. Réseau électrique

Une ligne Haute Tension aérienne de type A longe le nord de la ZIP, au près plus à 25 m. La société Enedis est le gestionnaire du réseau électrique du secteur d'étude.

2.7.6.3. Défense incendie

Aucune borne ou réserve incendie n'a été recensée à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet lors de la visite de terrain du 10/06/2021.

Dans ses réponses en date des 14/06/2021, et 08/11/2021, le SDIS 24 fournit une série de préconisations à respecter en matière d'accessibilité, de défense et de lutte contre l'incendie (voir annexe 1).

Le chapitre 2.1.4.3 en page 58 détaille les préconisations établies par cet organisme tandis que le chapitre 2.2.1 en page 67 décrit le risque feu de forêt au sein de la ZIP et ses abords.

2.7.6.4. Réseau de transport de matières dangereuses

La partie 2.2.6 en page 71 présentant le risque transport de matières dangereuses cartographie et caractérise une canalisation de gaz naturel gérée par GRTgaz et passant au plus près à 45 m à l'ouest de la ZIP.

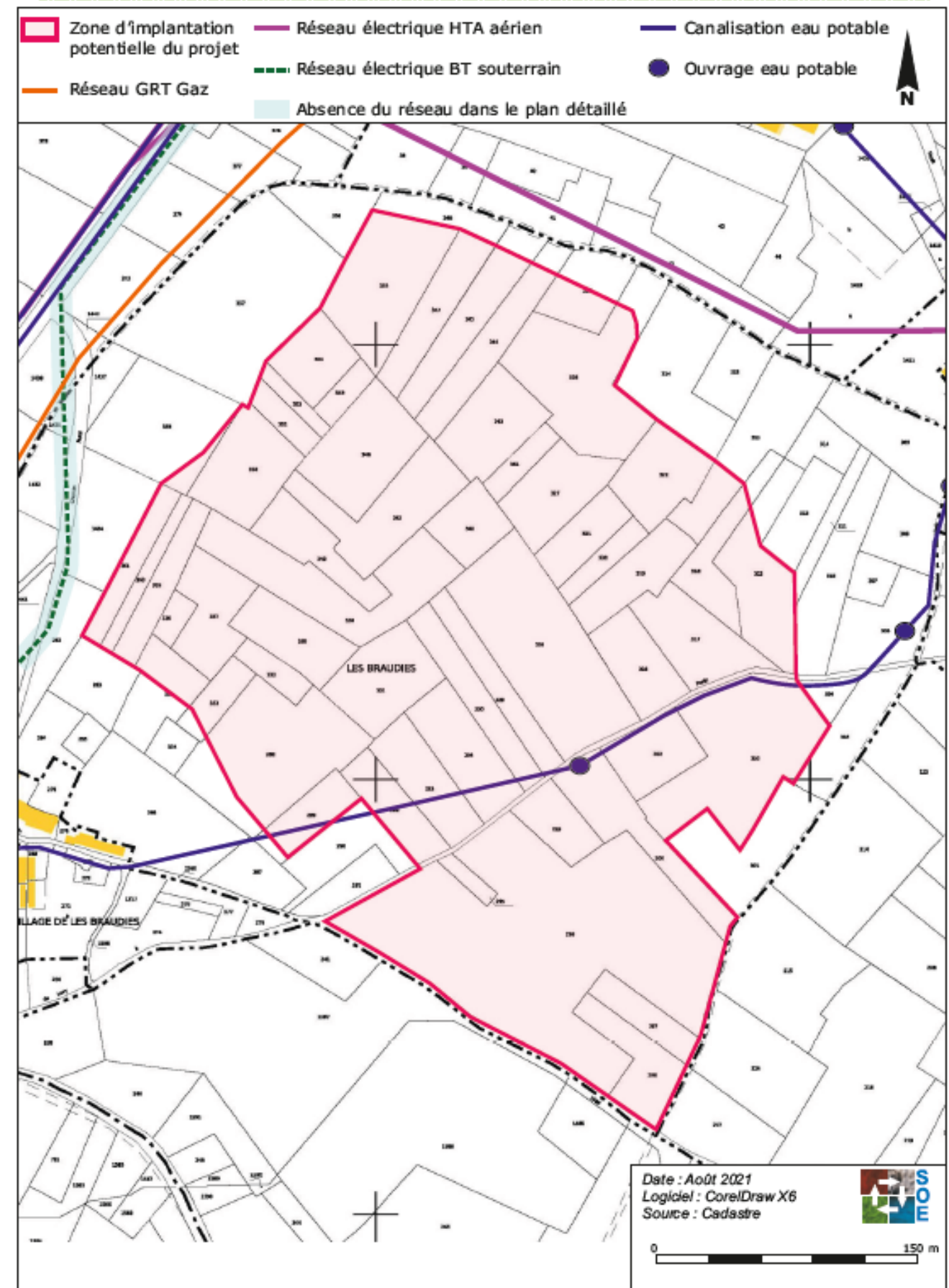


Borne et panneau de signalisation de la canalisation de gaz naturel à l'ouest du lieu-dit « Les Braudies »

- Une conduite d'eau potable intercepte le sud-est de la ZIP. Un ouvrage est signalé sur cette canalisation.

- La ligne électrique la plus proche de la ZIP est située à 25 m au nord. Il s'agit d'une ligne HTA.
- Aucune borne ou réserve incendie n'a été recensée à proximité de la zone d'implantation potentielle.
- Les principales recommandations du SDIS 24 concernant l'accessibilité, la défense et la lutte contre l'incendie ont été transmises en date des 14/06/2021, et 08/11/2021 suite à une concertation avec les services de l'Etat du département de la Dordogne et la prise en compte du guide DFCI Aquitaine.
- Une canalisation de gaz naturel passe au plus près à 45 m à l'ouest de la ZIP.

Synthèse des réseaux



2.8. Conclusion : les enjeux de la zone d'implantation potentielle

Echelle d'enjeux

Nul	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Thèmes		Evaluation des enjeux	Commentaires
Situation géographique et administrative			
Situation géographique et cadastrale		Faible	La commune de Saint-Pierre-de-Côle se situe au nord du département de la Dordogne. La zone d'implantation potentielle du projet est localisée en zone rurale, dans la couronne de Thiviers. Elle est actuellement occupée par une carrière encore en activité, partiellement réaménagée. Une parcelle agricole déclarée au Registre Parcellaire Graphique 2019 comme « ray-grass de 5 ans ou moins » est issue d'un réaménagement. La superficie totale étudiée atteint 125 614 m ² , soit environ 12,6 ha.
Articulation avec les plans schémas et programmes	Carte communale de Saint-Pierre-de-Côle	Modéré	La commune de Saint-Pierre-de-Côle est actuellement couverte par une carte communale. La zone d'implantation potentielle du projet de parc photovoltaïque est située en « secteur non ouvert à la construction ». Toutefois, dans le cadre d'un document d'urbanisme sous la forme d'une carte communale, les centrales solaires peuvent être installées dans les secteurs inconstructibles à certaines conditions. Le projet de parc photovoltaïque devra en effet respecter la compatibilité avec une activité agricole, pastorale ou forestière et ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et paysagers.
	PLUi Périgord Limousin	En attente	La réalisation du PLUi de la Communauté de communes Périgord-Limousin a été prescrite le 15/11/2018. La première phase de diagnostic de territoire est prévue en début de l'année 2021. Le PLUi de Communauté de communes Périgord-Limousin est ainsi toujours en cours d'élaboration.
	SCoT du Périgord Vert	En attente	Le syndicat mixte du SCoT Périgord Vert a été créé le 01/01/2017. Le Plan d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientations et d'Objectifs sont en cours d'élaboration.
	Activités de la carrière de Boudeau	Très fort	La fin d'exploitation et la remise en état au sein de la zone d'implantation potentielle du projet sont prévues en début 2022 (1 ^{er} trimestre 2022). La durée d'exploitation de la carrière et le calendrier prévu dans le cadre du projet solaire seront compatibles dans le cas d'une demande de cessation partielle d'activité au sein de la ZIP L'implantation du projet de parc photovoltaïque sur la zone d'exploitation de la carrière nécessitera la réalisation d'un porter à connaissance afin de modifier les conditions de réaménagements et de remise en état, et ainsi permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.
	SDAGE Adour-Garonne	Faible	Les orientations fondamentales B et D intéressent plus particulièrement le projet de parc photovoltaïque.
	SAGE « Isle Dronne »	Faible	Le projet est concerné par le SAGE « Isle Dronne », qui est en cours de validation.
	SRADDET	Faible	Le projet de parc photovoltaïque est situé sur une zone artificialisée (ancienne carrière, partiellement réaménagée en espace végétal et en une parcelle agricole). Les zones artificialisées sont privilégiées par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine. La zone d'implantation potentielle est située en partie sur une zone agricole. La localisation du projet devra en ce sens être justifiée de manière particulièrement détaillée selon la séquence ERC et la prise en compte des espaces agricoles et les activités associées. Les trames vertes et bleues d'Aquitaine ne mettent en évidence qu'une interaction limitée avec un réservoir dans l'emprise du projet. Les terrains du projet ne sont pas essentiels au maillage écologique local. L'enjeu concernant le fonctionnement écologique local est évalué comme très faible à faible.
S3REnR	Faible	La version définitive du S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été approuvée et publiée en février 2021. Le projet de parc photovoltaïque contribue à atteindre les objectifs de production des EnR fixés par le SRADDET. Le projet est localisé au sein de la zone électrique Dordogne (zone électrique n°6). Le S3REnR prévoit la réalisation	

Thèmes		Evaluation des enjeux	Commentaires
			de divers travaux dans cette zone, qui permettront de lever les contraintes électriques recensées. Il est prévu de répartir le gisement potentiel sur les postes existants, de réaliser des travaux de création de poste et d'augmenter la capacité de transit de la ligne existante dans le secteur d'étude.
Risques naturels et technologiques			
Risques		Modéré	<p>Bien qu'occupée par des friches herbacées sans caractère inflammable et des fronts de taille, la zone d'implantation potentielle est exposée au risque d'incendie de feu de forêt selon la cartographie établie par la DDT 24.</p> <p>Les principales recommandations du SDIS 24 concernant l'accessibilité, la défense et la lutte contre l'incendie ont été transmises en date des 14/06/2021 et 08/11/2021 suite à une concertation avec les services de l'Etat du département de la Dordogne et la prise en compte du guide DFCI Aquitaine.</p> <p>La commune de Saint-Pierre-de-Côle est recensée par l'AZI. Elle n'est pas couverte par un PPRi. La ZIP n'est pas concernée par les zonages de crue.</p> <p>La commune de Saint-Pierre-de-Côle fait partie du zonage de l'onde de submersion en lien avec la rupture de barrage de Mialet. La ZIP n'est pas incluse dans le périmètre de l'onde de submersion.</p> <p>La majorité de la ZIP est concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles fort. La pointe ouest est concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles modéré à nul.</p> <p>Une cavité naturelle de type effondrement est recensée à 470 m au sud-est de la ZIP. Une carrière souterraine abandonnée est localisée à 1,5 km au sud-ouest de la ZIP.</p> <p>La commune de Saint-Pierre-de-Côle n'est pas couverte par un PPR Mouvements de terrain. Cependant, l'exploitation de la carrière et la présence de fronts rendent la ZIP sensible à un risque de mouvement de terrain.</p> <p>Une canalisation de transport de gaz naturel passe au plus près à 45 m à l'ouest de la ZIP. La ZIP n'est pas concernée par les distances SUP relatives à cette canalisation.</p>
Milieu physique			
Climat (microclimat)		Très faible	<p>Le secteur est soumis dans son ensemble, à un climat de type océanique à influence continentale, avec des hivers doux et des étés assez chauds pouvant entraîner de nombreux phénomènes orageux. Les vents dominants sont secteur est/sud-est, l'automne et l'hiver, et ouest/nord-ouest, l'été.</p> <p>Le gisement solaire de la région est supérieur à 1 500 kWh/m² et la durée moyenne d'ensoleillement est d'environ 2 000 heures par an.</p> <p>La localisation de la zone d'implantation potentielle à flanc de coteau exposé ouest est peu susceptible d'occasionner un microclimat.</p>
Topographie		Fort	<p>La topographie est marquée par un relief vallonné bordant la plaine de la Côle</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet est localisée sur le versant d'un vallon globalement orienté à l'ouest.</p> <p>Trois fronts sont localisés au sein de la zone d'implantation potentielle.</p> <p>L'altitude varie entre 145 et 174 m NGF. Les pentes moyennes sont de 5 à 9 % mais dépassent localement les 20 % à l'ouest, au nord et à l'est de la ZIP. L'activité de la carrière au sein de la ZIP a modifié la topographie du site lors de l'exploitation du gisement. Les réaménagements prévus sont susceptibles de faire évoluer une nouvelle fois la topographie.</p>
Géologie et formations superficielles		Fort	<p>Le secteur d'étude repose essentiellement sur des formations colluvionnaires.</p> <p>D'après la carte des sols, les sols sont majoritairement des alocrisols, à l'exception des sols sur la frange nord-ouest de la zone d'implantation potentielle qui sont composés d'alluvions.</p> <p>La ZIP fait l'objet d'une exploitation par la carrière de « Boudeau » extrayant des galets de quartz. L'activité d'exploitation du gisement a perturbé les sols autochtones. Les sols des zones réaménagées sont issus de remblais et sont désormais végétalisés.</p> <p>Des traces d'érosion et des fentes de dessiccation sont présentes au sein de la ZIP.</p>
Hydrologie		Faible	<p>Les eaux pluviales à l'échelle de la zone d'implantation potentielle du projet s'infiltrent au droit des zones sableuses ou ruissellent dans les zones où de l'argile s'est accumulée. Les eaux s'écoulent en direction de la rivière La Côle, dont le lit est situé au plus près à 260 m à l'ouest.</p> <p>Les eaux de procédés de la carrière sont décantées et renvoyées dans le processus par l'intermédiaire d'un bassin.</p>

Thèmes	Evaluation des enjeux	Commentaires
		La zone d'implantation potentielle est concernée par la masse d'eau superficielle « <i>La Côte du confluent de la Queue d'Âne au confluent de la Dronne</i> » (FRFR31).
Hydrogéologie	Faible	La masse d'eau « <i>La Côte du confluent de la Queue d'Âne au confluent de la Dronne</i> » possède un état écologique « moyen » et un état chimique « bon ». Cette masse d'eau fait l'objet de pressions portant sur l'altération des continuités, de l'hydrologie et de la morphologie. La masse d'eau souterraine libre (masse d'eau souterraine la plus superficielle) concernant la zone d'implantation potentielle présente un état quantitatif « bon » et un état chimique « mauvais ». Les pointes nord-ouest et sud-ouest de la ZIP sont concernées par une zone potentiellement sujette aux inondations de cave (fiabilité faible).
Captage, périmètres de protection et usages des eaux	Négligeable	La zone d'implantation potentielle du projet n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage en eau potable. L'eau issue de la zone hydrographique <i>La Côte du confluent de la Queue d'Âne au confluent du Trincou</i> est utilisée pour la ressource en eau potable majoritairement (87 %), l'industrie (10 %) et l'irrigation (3 %).
Zones humides	Nul	Le contexte local dans lequel s'inscrit la ZIP est défavorable à la présence de zones humides. Aucun habitat déterminant de zone humide n'a été observé. L'intégralité de la ZIP est concernée par des anthroposols, qui ne peuvent être déterminants de zone humide suivant la méthodologie réglementaire. Aucune trace d'hydromorphie n'a de plus été observée. Aucune zone humide n'est donc présente au sein de la ZIP.
Milieus naturels		
Présence de milieux naturels réglementés	Très faible	Les zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude écologique éloignée ne semblent pas en relation avec les terrains de la zone d'implantation potentielle. Seules une ZNIEFF de type 2 et une partie du PNR Périgord-Limousin y ont été identifiées (ZNIEFF de type II « <i>Réseau hydrographique de la Cole en amont de Saint-Jean-de-Cole</i> » à environ 4,5 km de la ZIP et PNR à environ 5,7 km de la ZIP).
Faune, flore et habitats	Modéré	Les enjeux des habitats <u>de végétation</u> les plus élevés concernent les bois mixtes et la prairie mésophile avec des enjeux faibles. Les bois mixtes sont très attractifs pour l'avifaune locale ainsi que pour les chiroptères arboricoles. Des enjeux forts ont ainsi été associés. La friche mésophile associée aux ronciers et les ronciers seuls sont les habitats privilégiés par la Fauvette pitchou, des enjeux forts ont ainsi été associés. Les autres habitats d'espèces possèdent des enjeux locaux faibles ou très faibles. Les principales espèces aux enjeux locaux concernent : <ul style="list-style-type: none"> ● Pour les enjeux forts : la Fauvette pitchou ● Pour les enjeux modérés : le Gobemouche gris, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius. Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.
Paysage		
Contexte paysager	Modéré	Le secteur est marqué par le relief vallonné où les secteurs boisés des coteaux alternent avec des parcelles agricoles de moyenne envergure dans la plaine. Le lit discret de la Côte et sa ripisylve s'oppose aux vallons secs. Le bâti ancien est préservé mais l'habitat s'est développé depuis les années 1960 avec des constructions de maisons individuelles en périphérie du centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle, au sein des hameaux épars préexistants. La carrière de « <i>Boudeau</i> » et ses extensions ainsi que quelques hangars agricoles et un pigeonier marquent le paysage. La topographie de plaine bordée de coteaux vallonnés et la végétation conditionnent fortement les perceptions visuelles.
Patrimoine culturel et archéologique	Modéré	Aucun monument historique n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée. Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés au sein des aires paysagères intermédiaire et éloignée. Le monument historique le plus proche est situé à 1,4 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.

Thèmes		Evaluation des enjeux	Commentaires
			Deux sites inscrits sont recensés au sein de l'aide d'étude éloignée. Le plus proche est situé à 3,4 km au nord-est de la ZIP. Il existe d'autres éléments faisant partie du patrimoine du secteur d'étude (églises, croix religieuses). La zone d'implantation potentielle n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines. Dans sa réponse en date du 14/06/2021, le SRA indique que le site étant bouleversé par l'ancienne carrière, le projet devrait recevoir un avis favorable.
Perceptions visuelles	Aire d'étude paysagère éloignée	Négligeable	Seuls des enjeux négligeables ont pu être mis en évidence au sein de cette aire d'étude (localisés à Saint-Martin-de-Fressengeas). En raison de la topographie et de la végétation, tous les autres secteurs présentent des enjeux visuels nuls.
	Aire d'étude paysagère intermédiaire	Négligeable à faible	Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, les enjeux visuels sont largement conditionnés par la topographie vallonnée de plaine de la Côle et de coteaux. La partie sommitale de la ZIP est visible depuis certains linéaires de voiries et habitations sur le coteau ouest, au droit de trouées dans les abords boisés de la ZIP.
	Aire d'étude paysagère rapprochée	Négligeable à très fort	Les secteurs les plus proches présentent des enjeux visuels modérés à très forts (« Les Braudies », piste et parc photovoltaïque au sud). Les abords boisés au nord viennent atténuer les visibilitées, rendant les enjeux négligeables pour « Forêt ».
Milieu humain et socio-économique			
Population et habitat		Faible	Le nombre d'habitants de la commune de Saint-Pierre-de-Côle est très faible (137 habitants en 2017). La population de la commune de Saint-Pierre-de-Côle a augmenté de 12 % depuis les années 1990. L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle se situe à environ 710 m au sud-ouest. Quelques rares équipements sont disponibles sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle.
Activités économiques et industrielles, agriculture	Activités économiques	Très faible	Le secteur de Périgueux constitue la zone d'emploi du secteur d'étude tandis que le bassin de vie est la ville de Brantôme. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques, techniques et de services administratifs et de soutien est la base de l'économie locale. Un restaurant-auberge, une épicerie, une boulangerie et une entreprise de fabrication de pièces techniques sont implantés sur le territoire communal de Saint-Pierre-de-Côle. L'ensemble des commerces et services liés à la qualité de vie sont présents à Brantôme et Thiviers.
	Activités industrielles	Très fort	Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle tandis que deux sites BASIAS le sont (une ancienne scierie et une ancienne carrière). Deux sites ICPE sont localisés sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle. Il s'agit d'une ancienne entreprise de stockage de matériaux et de la carrière « Quartz de Dordogne » à laquelle la zone d'implantation potentielle du projet est rattachée. La ZIP est donc comprise dans un périmètre ICPE.
	Agriculture	Modéré	L'activité agricole sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle est tournée vers la polyculture et le polyélevage. L'ensemble des catégories recensées par l'Agreste ont diminué ces 30 dernières années hormis la surface en cultures permanentes. La SAU représente une part faible du territoire communal (14 %). La commune est concernée par 14 statuts de qualité et d'origine. Une partie de la zone d'implantation potentielle du projet (1,8 ha environ) a été déclarée au RPG ces dernières années. D'une superficie de moins de 5 ha, elle ne devra donc pas faire l'objet d'une étude préalable agricole.
Voisinage		Modéré	La zone d'implantation potentielle du projet est située dans un contexte rural mais plusieurs hameaux, dont un hébergement touristique, sont disséminés dans un rayon de 750 m autour de la zone d'implantation potentielle. L'habitation la plus proche est localisée à 65 m au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.
Tourisme et loisirs		Faible	L'offre d'hébergement touristique sur la commune même est moyenne. Dotée d'un restaurant-auberge, la commune reste relativement peu touristique. Quelques associations sont actives sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle. La zone d'implantation potentielle, située dans un contexte rural, ne fait l'objet d'aucun attrait touristique particulier. Un sentier de randonnée communal est situé au plus proche à 790 m à l'ouest de la zone d'implantation potentielle.
Infrastructures de transport		Modéré	La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas concernée par les zones de servitudes aéronautiques. La ligne ferrée la plus proche est située à 4,8 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle.

Thèmes	Evaluation des enjeux	Commentaires
		La zone d'implantation potentielle est accessible depuis la RN 21, la RD 707, la RD 78, la voie goudronnée d'accès à la carrière (limitation à 40 km/h, dos d'âne) et un linéaire de 2,2 km d'une piste d'exploitation (localement, pente à 13 %).
Commodité du voisinage	Modéré	La zone d'implantation potentielle du projet est marquée par les nuisances sonores, les vibrations et pollutions atmosphériques liées à l'exploitation de la carrière de « Boudeau ». Plus ponctuellement, les activités domestiques et agricoles, ainsi que la circulation de véhicules peuvent être à l'origine de nuisances dans ce contexte rural.
Hygiène, sécurité et salubrité publique	Faible	La commune de Saint-Pierre-de-Côle est dotée d'une station d'épuration conforme lors du dernier contrôle réalisé. L'assainissement non collectif est assuré par le SMDE 24. L'eau potable est distribuée par le SIAEP de la Chapelle-Faucher-Cantillac. La distribution est assurée par l'entreprise Sogedo. L'eau d'alimentation présente une qualité conforme aux exigences en vigueur. La collecte des déchets est assurée par le SMCTOM tandis que le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMD3. La déchetterie la plus proche de la ZIP et située à 8,6 km au nord-est.
Réseaux divers	Faible	Une conduite d'eau potable intercepte le sud-est de la ZIP. Un ouvrage est signalé sur cette canalisation. La ligne électrique la plus proche de la ZIP est située à 25 m au nord. Il s'agit d'une ligne HTA. Aucune borne ou réserve incendie n'a été recensée à proximité de la zone d'implantation potentielle. Les principales recommandations du SDIS 24 concernant l'accessibilité, la défense et la lutte contre l'incendie ont été transmises en date des 14/06/2021, et 08/11/2021 suite à une concertation avec les services de l'Etat du département de la Dordogne et la prise en compte du guide DFCI Aquitaine. Une canalisation de gaz naturel passe au plus près à 45 m à l'ouest de la ZIP.

3. DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT – MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS

Composition

Conformément aux alinéas 5° et 8° de l'article R122-5-II du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit comporter :

« 5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :

- a) De la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;
- b) De l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;
- c) De l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;
- d) Des risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement ;
- e) Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage ;

f) Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ;

g) Des technologies et des substances utilisées.

La description des éventuelles incidences notables sur les facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 porte sur les effets directs et, le cas échéant, sur les effets indirects secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet ;

8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5°. »

Pour une meilleure compréhension, il nous paraît indispensable de présenter directement après chaque incidence, **les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation retenues**. Cela d'autant plus que, la plupart du temps, les mesures sont intégrées dans la conception même du projet et les effets éventuellement perceptibles prennent déjà en compte l'insertion de ces mesures dans le projet technique.

Lorsque cela est possible, il est fait référence au Guide d'aide à la définition des mesures ERC élaboré par le Cerema.

Chaque thématique étudiée se termine par un paragraphe de résumé et de synthèse :

→ Le paragraphe de résumé et de synthèse présente les aspects et caractéristiques du milieu environnant ainsi que la sensibilité et l'impact résiduel après application de mesures de réduction des nuisances.

À ce chapitre se rajoute :

« 6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné. Cette description comprend le cas échéant les mesures envisagées pour éviter ou réduire les incidences négatives notables de ces événements sur l'environnement et le détail de la préparation et de la réponse envisagée à ces situations d'urgence. »

Conformément à l'alinéa 3° de l'article R122-5-II du Code de l'environnement seront également décrits les « aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles. »

Préambule

La réalisation d'un projet de parc photovoltaïque comprend plusieurs phases de travaux relatives à la préparation du site et la construction du parc en lui-même mais également au démantèlement du parc et de la remise en état du site.

- La phase de construction, qui comprend :
 - La préparation du site : coupe des arbres, débroussaillage, enlèvement des végétaux.
 - La construction du parc photovoltaïque : aménagement des pistes, mise en place des clôtures, création des tranchées, implantation des panneaux, installations des onduleurs-transformateurs et postes de livraison, câblage et raccordement électrique, ...
- La phase de démantèlement, à savoir :
 - La déconstruction du parc photovoltaïque : démontage des tables de support, les supports et les pieux, retrait des locaux techniques (postes de transformation et de livraison), évacuation des réseaux câblés, des modules, structures aluminium et pieux en acier, démontage et retrait des câbles et des gaines, démontage de la clôture périphérique.
 - La remise en état du site : comblement des tranchées (câbles) et des fouilles laissées par les locaux techniques, ...

Les incidences des travaux de construction et de déconstruction sont globalement les mêmes et feront l'objet des mêmes mesures. Seuls les travaux de préparation du site et de remise en état pourront faire l'objet de prescriptions spécifiques supplémentaires.

3.1. Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes

Les plans, schémas et programmes mentionnés sont plus largement décrits au chapitre 2.1.4 du présent rapport.

3.1.1. Compatibilité avec la carte communale

Rappel du zonage

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est concernée par une carte communale. L'approbation de la révision de la carte communale a été déclarée par arrêté préfectoral en date du 03/12/2012.

Le projet est concerné par le zonage N (zone naturelle) qui est un « secteur non ouvert à la construction »⁵⁵.

Compatibilité du projet

Selon le « Guide de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol » de 2020, il est indiqué dans le chapitre II.B de la Première Partie du document :

- « 2. L'installation de centrales solaires au sol en zone non constructibles des cartes communales
 - Sur le territoire d'une commune couverte par une carte communale, les centrales solaires au sol ne peuvent en principe être autorisées que dans les secteurs délimités comme constructibles. Néanmoins, à l'instar des communes soumises au « RNU », **en tant qu'installations nécessaires à un équipement collectif, les centrales solaires peuvent potentiellement bénéficier du régime dérogatoire prévu à l'article L. 161-4 du code de l'urbanisme. Pour ce faire le projet doit démontrer sa compatibilité avec l'activité agricole, pastorale ou forestière présente sur le terrain sur lequel il s'implante, ainsi qu'avec la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ».**

Le projet, considéré comme équipement collectif, est donc compatible avec le règlement de la carte communale. En effet, au vu du passé industriel du site, le projet de parc photovoltaïque n'engendre aucun impact sur les activités agricoles, pastorales ou forestières puisqu'aucune de ces activités n'est présente sur les terrains du projet final.

La parcelle agricole présente initialement a été évitée dans le cadre du projet final. Aussi, les nombreuses mesures E, R, C mises en place dans le cadre de ce projet, et décrites dans les chapitres suivants, permettent de sauvegarder les espaces naturels et les paysages.

➔ Le projet est compatible avec le règlement de la carte communale, sous régime dérogatoire.

⁵⁵ Source : Géoportail néo-aquitain de l'urbanisme (pigma.org)

3.1.2. Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est concernée par le projet de PLUi de la Communauté de Communes Périgord Limousin qui compte 22 communes.

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi sur ce territoire.

Le porter à connaissance de l'Etat a été publié en mai 2019. Le compte-rendu du conseil communautaire du 01/04/2021 indique que le diagnostic de territoire commencera au début de l'année 2021.

Nota : le PLUi est en cours d'élaboration, le projet de parc photovoltaïque sera rendu compatible avec le zonage et le règlement associé du PLUi.

- ➔ Le PLUi de la Communauté de Communes Périgord Limousin est en cours d'élaboration.
- ➔ Le projet de parc photovoltaïque sera rendu compatible avec le zonage et le règlement associé du PLUi.

3.1.3. Compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Périgord Vert

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est concernée par le SCoT du Pays Périgord Vert.

En 2018, 7 parcs photovoltaïques sont recensés sur le territoire du SCoT du Périgord Vert et correspondent à des installations peu puissantes (< 1 MWh). Ce document fait état de plusieurs communes concernées par des projets de parc photovoltaïque en 2019, dont la commune de Saint-Pierre-de-Côle.

Le PAS et le DOO sont actuellement en construction.

- ➔ Le Plan d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientations et d'Objectifs de ce SCoT Périgord Vert, dont appartient la commune de Saint-Pierre-de-Côle, sont en cours d'élaboration.
- ➔ Toutefois, le SCoT n'est pas approuvé à l'heure actuelle, la compatibilité de ce schéma avec le projet ne peut pas être affirmée.

3.1.4. Compatibilité avec les activités de la carrière de « Boudeau »

Les parcelles du projet sont incluses dans le périmètre de la zone sud de la carrière du « Boudeau », ou Quartz de Dordogne, de la SAS⁵⁶ Imerys Ceramics France.

⁵⁶ SAS : Société Anonyme

L'exploitation de la carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral n°201335460015 en date du 20/12/2013. La durée d'exploitation est établie jusqu'au 10/12/2022.

La fin de l'exploitation de cette zone et le calendrier du projet de parc photovoltaïque sont compatibles étant donné la fin d'exploitation prévisionnelle et la remise en état du site prévue au cours du premier trimestre 2022.

L'exclusion des parcelles du projet hors du périmètre d'exploitation de la carrière sera permise par le dépôt d'un dossier de cessation partielle d'activité.

La remise en état de la carrière au droit du projet prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Le remblaiement du site de façon harmonieuse ;
- Le reboisement du site avec des plants de feuillus et de résineux tels que des Erables sycomores, des chênes rouges d'Amérique, des chênes sessiles, des Pins maritimes et des Pins sylvestres ;
- La remise en état agricole des surfaces agricoles exploitées initialement.

Le projet nécessitera donc la réalisation d'un porter à connaissance afin de modifier les conditions de réaménagement de la carrière et de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

- ➔ La fin de l'exploitation de cette zone et le calendrier du projet de parc photovoltaïque sont compatibles étant donné la fin d'exploitation prévisionnelle et la remise en état du site prévue au premier trimestre 2022.
- ➔ L'exclusion des parcelles du projet hors du périmètre d'exploitation de la carrière sera permise par le dépôt d'un dossier de cessation partielle d'activité.
- ➔ L'implantation du projet de parc photovoltaïque sur la zone d'exploitation de la carrière nécessitera la réalisation d'un porter à connaissance afin de modifier les conditions de réaménagement, et de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

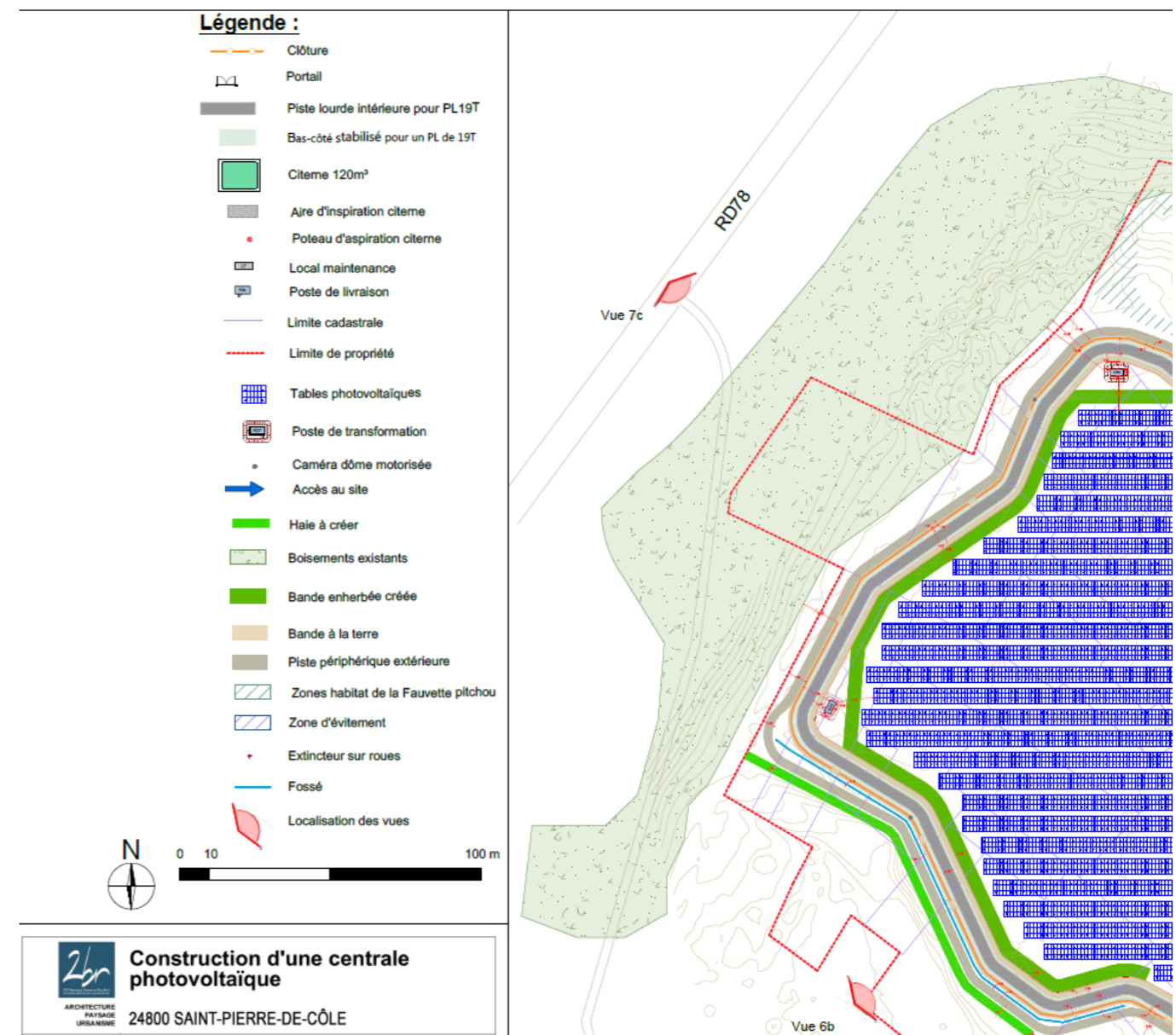
3.1.5. Compatibilité avec la réglementation en matière d'accessibilité, de défense et de lutte contre l'incendie

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) fournit une liste de préconisations s'appliquant aux projets de parcs photovoltaïques. Dans le cadre de la prise en compte du risque incendie, des mesures seront mises en place afin de permettre une intervention rapide des engins du SDIS.

Des moyens d'extinction pour les feux d'origine électriques dans les locaux techniques seront mis en place. Le portail devra être conçu et implanté afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours. Il comportera un système sécable ou ouvrant de l'extérieur au moyen de tricoises dont sont équipés tous les sapeurs-pompiers (clé triangulaire de 11 mm).

De plus, il est prévu les dispositions suivantes :

- une piste périphérique interne de 4 m de large avec 1 m de part et d'autre de bas-côté stabilisé puis 1 m de bande à la terre côté clôture et 2 m de bande à la terre côté installations ;
- une piste périphérique externe de 3 m, avec 1 m de bande à la terre entre la piste et la clôture, permettant de circuler en périphérie de la centrale en tout temps ;
- une signalisation des voies afin de faciliter l'intervention des secours ;
- mise en place d'une citerne de 120m³ qui devra être conforme aux prescriptions du SDIS couplée à une aire d'aspiration de 32 m² ;
- mise en place d'un poteau d'aspiration en bordure de la voie d'accès, à proximité de l'entrée du site et situé à 8 m de tous les bâtiments techniques ;
- moyens de secours (extincteurs sur roues à côté des postes de transformation).



Extrait du plan de masse du projet – aménagements liés aux prescriptions du SDIS 24

Un débroussaillage sur 50 m autour des installations solaires, et de 10 de part et d'autre de la bande de roulement, sera effectué.

Avant la mise en service de l'installation, les éléments suivants seront remis au SDIS :

- Plan d'ensemble au 1/2000ème
- Plan du site au 1/500ème
- Coordonnées des techniciens qualifiés d'astreinte
- Procédure d'intervention et règles de sécurité à préconiser.

- Grâce aux nombreuses concertations avec le SDIS, la prise en compte du risque incendie a été considérée dès la phase de conception du projet.
- De nombreuses mesures sont prises afin de réduire ce risque, conformément aux prescriptions émises par le SDIS.

3.1.6. Compatibilité avec les mesures de protection et de gestion concernant les milieux aquatiques

3.1.6.1. Articulation avec le SDAGE Adour-Garonne

Les 4 grandes orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont :

- A – Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- B – Réduire les pollutions
- C – Améliorer la gestion quantitative
- D – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Les orientations fondamentales pouvant éventuellement concerner le projet de parc photovoltaïque sont les orientations B, C et D.

Aucune substance dangereuse ne sera présente sur le site, hormis pendant la phase de travaux. Il s'agira alors principalement d'hydrocarbures liés à la présence d'engins de chantier. Toutes les mesures seront prises afin d'éviter tout risque de pollution (voir chapitres suivants).

La gestion des eaux pluviales sur le site de la centrale solaire sera assurée par la mise en place de bandes enherbées et fossé, permettant une meilleure gestion des eaux des différents bassins versants et une diminution du risque d'inondation (**mesure de réduction**).

De plus, aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire au fonctionnement du site.

Enfin, aucune zone humide n'a été recensée dans le cadre de l'étude de délimitation et définition des zones humides, réalisée par CERMECO (voir annexe 11).

- Grâce aux mesures prises, le projet est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

3.1.6.2. Articulation avec le SAGE

Le projet est concerné par le SAGE « *Isle Dronne* », qui est en cours d'élaboration.

Les orientations du SAGE Isle Dronne définies par le PAGD sont :

- A - Maintenir et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et les milieux ;
- B - Partager la ressource entre les usages ;
- C - Préserver et restaurer les rivières et les milieux humides ;
- D - Réduire le risque inondation ;
- E - Améliorer la connaissance ;
- F – Coordonner, sensibiliser et valoriser.

Le projet de règlement validé édicte trois règles :

- Règle 1 – Protéger les zones humides ;
- Règle 2 – Limiter la création de nouveaux plans d'eau sur le bassin ;
- Règle 3 – Mettre en place une gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

Aucune substance dangereuse ne sera présente sur le site, hormis pendant la phase de travaux. Il s'agira alors principalement d'hydrocarbures liés à la présence d'engins de chantier. Toutes les mesures seront prises afin d'éviter tout risque de pollution (voir chapitres suivants).

La gestion des eaux pluviales sur le site de la centrale solaire sera assurée par la mise en place de fossés et zones tampons enherbées permettant une meilleure gestion des eaux des différents bassins versants et une diminution du risque d'inondation (**mesure de réduction**).

De plus, aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire au fonctionnement du site.

Enfin, aucune zone humide n'a été recensée dans le cadre de l'étude de délimitation et définition des zones humides, réalisée par CERMECO (voir annexe 11).

- Grâce aux mesures prises, le projet est compatible avec les enjeux du SAGE « *Isle Dronne* », qui est actuellement en cours d'élaboration.